



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Poligny

VERBATIM

JEUDI 18 JUIN 2015, 16 h 00 - 18 h 00

ATELIER

EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS ET IMPACT SUR LA VIE LOCALE

Lieu : Salle des fêtes - Le Bourg, 39800 Barretaine

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Si vous voulez bien vous installer, ce sera une séance de travail assez longue parce qu'il y a beaucoup de sujets à examiner. Je vais passer la parole à M. le Maire de Barretaine qui va vous accueillir et ensuite c'est Philippe Quévremont qui animera cette réunion, qu'il a préparée avec tous les services compétents. Il a prévu un horaire avec un temps pour chaque sujet, si l'on pouvait le tenir ce serait bien parce que sinon nous n'aurons pas le temps de tout traiter. M. le Maire, c'est à vous.

Hubert DELACROIX, Maire de Barretaine : Merci. Bonsoir à toutes et à tous, je suis heureux de vous accueillir ce soir à Barretaine, dans notre salle polyvalente. C'est vrai qu'à Barretaine nous sommes bien concernés par ce projet de Center Parcs puisque nous sommes, au Nord, les premiers voisins du Center Parcs de par le territoire, et notamment aussi voisins par les bois. Je crois savoir qu'il y a eu un débat déjà au sujet de la forêt. Pour ce soir, je vous souhaite un bon débat, et que les idées émergent. Merci, bonsoir. Bonne réunion !

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Merci, M. le Maire. Nous allons regarder le programme de ce soir. Nous rappelons les règles du jeu que vous connaissez maintenant. Nous essaierons d'avoir des temps de parole relativement courts parce que l'ordre du jour est assez chargé et bien entendu, nous nous respectons dans nos interventions.

Voilà quel est notre programme. Il s'agit de tous les investissements publics qui sont liés au Center Parcs : l'eau potable, l'assainissement, les accès routiers, l'électricité et le gaz,

Internet et le téléphone. On a fait porter des durées de principe simplement pour que vous compreniez que si l'on dépasse beaucoup ces horaires-là, on dépassera aussi nettement la fin de la réunion. Cela va dépendre un peu du débat.

Nous allons commencer par quelques mots d'introduction du Directeur des services du Conseil général qui va nous expliquer quel a été le rôle d'ensembliser des services et ensuite nous prendrons les investissements un par un. A chaque fois, nous aurons une présentation faite par les services du Conseil général et ensuite, questions et débat, la règle du jeu étant bien entendu que la présentation n'aille pas jusqu'à la moitié du temps total, sinon il n'y aura plus de place pour le débat.

Les questions qui sont posées dans la présentation et le débat sont : quel est le projet, ou quels sont les projets (quand il y a des variantes) ? Quels sont les coûts ? Qui paie ? Je pense que c'est une question qui va revenir de manière récurrente dans le débat. Y a-t-il des améliorations pour les autres usagers que les Center Parcs ? Les investissements publics aboutissent-ils aussi à une amélioration du service ? Et puis, la dernière question qui a été abordée samedi et que l'on a renvoyée à la discussion d'aujourd'hui : quels sont les impacts environnementaux possibles ? S'il n'y a pas de questions sur l'organisation, nous entrons tout de suite dans le vif du sujet. M. Specq, si vous voulez nous dire comment le travail a été organisé.

Bertrand SPECQ, Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Jura :
Bonjour à tous, je vous salue tous collectivement, élus, simples citoyens et l'ensemble des administrations présentes.

Je ne vais pas monopoliser longtemps la parole, je suis venu avec l'ensemble des techniciens du Conseil général, et chacun dans sa spécialité, dans son domaine va vous faire une courte présentation comme c'était prévu. Je voulais vous dire quelques mots d'introduction et ce qui a guidé notre travail.

D'abord, cette présentation fait part d'un travail qui reste à conforter parce que vous comprendrez bien que puisque le choix d'implantation du site n'est pas définitif, c'est compliqué pour nous de faire un travail définitif. Je crois que c'est assez important de le dire, donc on reste pragmatique.

D'autre part, nous n'avons pas souhaité vous présenter des solutions figées d'avance, mais des hypothèses qui prennent en compte les remarques et les suggestions issues du débat public, et vous verrez d'ailleurs que dans un certain nombre de domaines – on peut citer le secteur routier par exemple – nous avons effectivement tenu compte de ce que vous avez dit dans le débat public, de vos suggestions, et nous avons utilisé les solutions qui nous ont été amenées dans le cadre de ce débat public.

Je voulais vous dire aussi que nous étions assez modestes au niveau des services du Conseil général et que cette première approche devrait être accompagnée d'études plus approfondies qui permettront de valider la faisabilité des hypothèses retenues. Je crois que c'est important, c'est à dire que nous n'avons pas la science infuse, et un certain nombre d'études complémentaires devront être menées par rapport à ce que l'on va vous dire aujourd'hui.

Notre rôle aussi est de vérifier la cohérence du projet, au regard des schémas et politiques départementales existants, puisqu'un certain nombre de politiques sont déjà existantes dans le département, par exemple le Schéma du tourisme et du loisir, le Plan de gestion et de prévention des déchets, le Schéma d'alimentation en eau potable, pour ne citer que les principaux qui sont conduits par les services du Conseil général. Dans un certain nombre de domaines nous sommes maîtres d'ouvrage (la fibre, la route), en revanche, dans un certain nombre de domaines la maîtrise d'ouvrage n'est pas celle du Conseil général mais d'autres maîtres d'ouvrages, on peut parler éventuellement de la Commune si l'assainissement va à

Poligny, des Syndicats d'eau – le Conseil général n'est pas maître d'ouvrage mais peut conseiller les maîtres d'ouvrages sur les cahiers des charges et les études à mettre en place, et concernant les travaux à réaliser. Je crois que c'est important, notre porte est ouverte et l'objectif est aussi de conseiller les maîtres d'ouvrage.

Enfin, notre rôle, c'est le soutien à la concertation des acteurs. Cette concertation n'est pas terminée, nous avons commencé à la faire et nous nous sommes un peu arrêtés, Madame la Présidente, puisqu'effectivement il y a eu le débat public et nous n'avons pas voulu faire du débat public avant le débat public. Donc, un certain nombre de contacts ont été pris à l'automne dernier et nous ne sommes pas allés plus loin parce que justement nous avons attendu que cette procédure se déroule et nous sommes parfaitement respectueux de cette procédure.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais passer sans plus tarder la parole à Florent Pichon qui est le responsable du service Eau et Assainissement et qui va vous parler de tout ce que l'on a pu faire en termes d'eau et d'assainissement.

Philippe QUÉVREMONT : D'abord en termes d'eau, s'il vous plaît.

L'EAU POTABLE

Florent PICHON, Responsable du service Eau et Assainissement au Conseil Départemental du Jura : Bonjour à toutes et à tous. Je vais juste compléter la petite introduction du Directeur Général. Vous savez que l'alimentation en eau potable et l'assainissement, c'est un domaine très technique, et je m'en excuse un petit peu d'avance. Je pense qu'il va y avoir beaucoup de chiffres et je vous avoue que j'ai même envisagé de les réduire pour vous présenter peut-être une version plus interprétée, plus globale. Après cette première réflexion, j'ai décidé de garder ces données brutes, je n'ai vraiment mis que l'essentiel évidemment. Dans ce débat public, cela me paraît intéressant de vous fournir les données brutes qui me semblent plus objectives, de façon à ce que tout le monde parte sur le même constat, que l'on partage l'état actuel et puis les chiffres du projet et que chacun puisse se faire sa propre idée des impacts quantitatifs (il y a des impacts qualitatifs mais également beaucoup de quantitatifs), donc avec ces chiffres, et j'ai pensé que cela alimenterait mieux le débat public. Voilà une petite remarque que je voulais faire en aparté.

Concernant l'alimentation en eau potable, je parle bien sûr sous le couvert de Pierre & Vacances, je pense que ce sont des éléments que l'on a déjà bien évoqués mais il me semblait nécessaire de les remettre en avant.

Nous allons parler d'eau potable, donc d'une certaine population alimentée, et également ensuite, d'assainissement.

Les hébergements, vous l'avez compris, ce sont 400 cottages, les chiffres de Pierre & Vacances sont très clairs puisqu'on sait qu'il y a 2 260 ou peut-être 2 262 lits. Il y a des cottages à 4 lits, à 2 lits, etc. On peut les compter. On connaît le taux d'occupation des cottages et des lits, cela avait déjà été évoqué, quand on multiplie ce nombre de lits par ces deux taux d'occupation, on arrive à 1 700 personnes par jour, qu'il faut alimenter. Leur consommation en eau est de 110 à 120 litres par jour, donc on arrive à 190/210 m³/jour uniquement pour l'hébergement. J'ai fait cela pour que vous voyiez la différence entre l'hébergement et les équipements.

Je fais en même temps le parallèle (cela nous évitera d'y revenir tout à l'heure) pour l'assainissement. C'est peut-être un petit peu compliqué à comprendre : pour 1 700 personnes avec cette consommation d'eau, je vais être obligé de parler de 1 300 « équivalent habitant pollution ». Donc juste pour que vous compreniez, c'est un chiffre standardisé, par exemple un équivalent habitant pollution pour dimensionner les stations

d'épuration est compté à 150 litres/jour, alors que la consommation là est de 110 à 120 litres. Il y a quelques petites différences qui vous expliquent la réalité de ces chiffres qui ne sont pas les mêmes, que l'on retrouvera pour l'assainissement.

C'est bien détaillé également pour les équipements.

- Pour les équipements qui concernent les commerces, les restaurants, des consommateurs d'eau, c'est à peu près 120 m³/jour.
- Pour le remplissage des piscines, on l'a vu, il y a 2 fois 1 500 m³ donc 3 000 m³/an (cela permet déjà de relativiser les chiffres les uns par rapport aux autres).
- L'eau de lavage des filtres qui recyclent les eaux de piscines part en revanche à l'assainissement – nous allons en parler.
- Il y a bien sûr, tout ce qui est sanitaires publics de l'Aqua Mundo, etc.

Cela représente 250-280 m³/jour. C'est pour que vous preniez conscience que par rapport à tous les cottages, les équipements publics consomment un petit peu plus en mètres cubes par jour.

Mais, bien sûr, vous l'aurez compris, la composition physicochimique des eaux de lavage des filtres ne sera pas la même. Pour l'instant, tout ce que l'on peut retenir, c'est que les eaux du Center Parcs seront un peu plus diluées, moins concentrées que des eaux domestiques traditionnelles.

Cela fait 1 700 équivalents habitant (EH), ramené à ce standard de pollution qu'est l'équivalent habitant. Au total, on retrouve ce chiffre déjà largement dévoilé : 490, que j'arrondis à 500.

Concernant tous les chiffres dont nous parlerons, certains en ont peut-être d'autres, je vous invite à retenir l'ordre de grandeur des chiffres, qui a été bien travaillé, avec de nombreux acteurs, car dans cette première approche nous n'avons pas la réalité très précise du projet. Donc, 160 à 180 000 m³/an au total, soit 3 000 EH. Pour l'assainissement on parlera de 3 000 EH.

Pour l'eau potable et l'assainissement, vous voyez ici la moyenne annuelle, lissée sur toute l'année. Les pointes de consommation, c'est très important. Nous regarderons surtout l'impact pour le milieu naturel, par rapport à cette pointe, 20 litres/seconde transformés cela fait 75 m³/heure, donc au total 64 m³/heure et 3 500 EH. Voilà ce que nous avons pris pour l'instant comme base de dimensionnement de tous les équipements que je vais vous proposer.

Ce sont des équipements sur site. Quel que soit le site retenu, il faudra des équipements sur site qui consistent à avoir un réservoir de sécurité de 2 à 3 jours (ce sera à préciser), ce qui fait 500 m³/jour, soit 1 500 m³ de réservoir, pour que le Center Parcs ait une certaine sécurité en cas de coupure d'eau très ponctuelle, ce qui arrive ; les réservoirs servent à cela. Cela peut servir également de défense incendie.

La station de reprise sera dimensionnée selon les besoins – c'est pour la pression, je crois qu'il y a une demande de 6 bars, qui est importante pour les équipements.

Cela coûte déjà 1,2 M€. C'est un premier chiffre à retenir, il y en aura beaucoup.

Deux grandes options vous seront présentées ce soir pour l'eau potable, mais quatre ont été étudiées. Je ne rentrerai pas dans le détail, vous l'avez dans la fiche « assainissement ». C'est notamment le syndicat d'Arbois-Poligny et la commune de...

Philippe QUÉVREMONT : Pour le moment, nous parlons de l'eau potable ; vous parlez d'assainissement...

Florent PICHON : Oui, pardon. Pour l'eau potable, il y a d'autres syndicats : le petit syndicat de Ladoye - Le Fied et Centre Est ; c'est une option que l'on va présenter là. Ce sont les deux principales options envisagées.

L'objectif de tout ce travail est de permettre l'alimentation en eau potable du site, bien sûr, mais en cherchant à améliorer la qualité de la distribution d'eau des communes traversées ou proches du tracé. Cela semble logique, puisqu'il s'agira d'un équipement public, de voir les solutions permettant d'améliorer la distribution des communes proches. Nous le verrons, il y a des cas. Pour cela, le Center Parcs sera intégré dans le Schéma départemental sur l'eau potable, réalisé par le Département. Dès que le projet sera confirmé, il sera intégré dans le Schéma départemental pour voir, par rapport aux options qui seront choisies, les implications que cela pourrait avoir pour desservir, sécuriser, les communes proches ou traversées par les équipements qui seront créés, que l'on ne connaît pas encore aujourd'hui. C'est une première action, toujours à titre de conseil on fera des études globales pour ensuite conseiller les communes concernées.

Premier scénario : Raccordement au SIE du Centre Est et à la source de la Papeterie

La première option est le raccordement au SIE du Centre Est et à la source de la Papeterie. Je rappelle que le SIE est un grand syndicat d'eau du Jura qui dessert 3 300 abonnés, 42 communes en vente totale, 7 communes en vente partielle et 11 communes de vente en gros. C'est tout le secteur qui dessert le Nord de Champagnole, il est alimenté par la source de la Papeterie qui appartient à la commune de Champagnole, et qui est gérée par un syndicat mixte, le « Syndicat mixte de la Source de la Papeterie » qui a été créé entre les deux unités qui sont alimentées par cette source de la Papeterie : Champagnole d'un côté, et le Syndicat du Centre Est de l'autre côté.

Pourquoi cette première option ? Parce que le projet est situé à Plasne ; l'extrémité du réseau arrive à Plasne, du Centre Est.

C'est très schématique mais cela permet de s'y retrouver : Chamole, le réservoir de Montrond, cela arrive par là, la source de la Papeterie (nous sommes tous Jurassiens, nous connaissons). Le Centre Est ne passe pas via la RN5, il monte directement via Chamole, puis redescend. Vous avez là la reculée de Poligny, il reste sur le plateau pour desservir Champvoux, une petite antenne sur Barretaine, le réservoir de Champvoux et jusqu'au réservoir de Plasne. Je pense que vous situez. J'ai souhaité le faire très schématiquement. Le projet est là, et Besain est à côté. Besain est non-desservie par le Syndicat.

Ces scénarios sont envisageables si l'on renforce les équipements existants puisque tous ces équipements desserviraient des petites communes, ils n'ont pas les capacités, les diamètres de tuyaux forcément compatibles pour desservir une quantité d'eau aussi importante. Il faudra vérifier ce qu'il faut pour renforcer les équipements existants et cela ne peut passer que par une modélisation des réseaux. C'est assez compliqué, dans un réseau d'eau potable il y a des pompes, des réservoirs, des hauteurs d'eau à respecter pour que chaque abonné ait la pression nécessaire, etc. Cela passe donc par des modèles mathématiques.

Le Centre Est avait justement une étude de modélisation en cours donc il a déjà intégré un peu les premiers besoins du Center Parcs dans ses études. Cela a permis de donner ces premières évaluations mais ce n'est pas fini, cette étude va se poursuivre en accompagnement du projet.

On sait aujourd'hui qu'il faudrait reprendre la station de pompage sur la branche de Lent qui serait éventuellement insuffisante pour desservir autant de volume ; et qu'un renforcement

est à préciser jusqu'au réservoir de Montrond. On n'a pas tellement de détails, une enveloppe globale est donnée, de 1,6 M€. Ce sera précisé dans le cadre de l'étude de modélisation qui se poursuit.

A partir du réservoir de Montrond, deux options de tracé sont possibles pour raccorder le site, pour une enveloppe totale de travaux de 3,3 M€ à 4,5 M€. Ces deux options (toujours avec mon schéma très simple) sont : soit depuis Montrond on renforce la conduite existante où il faut (pas forcément partout, ce sont des tronçons, il y a des vannes, etc.), c'est la modélisation qui le donnera. On va jusqu'au réservoir de Champvaux. Ensuite, on fait une conduite directe pour le projet. Il y aurait 14 km de renforcement et 4 km d'extension de réseau, pour une enveloppe de travaux de 2,9 M€.

Une autre solution alternative serait de partir directement du réservoir de Montrond et d'aller directement au site, vraisemblablement en passant par Besain (il y a peut-être d'autres itinéraires) et en rejoignant directement le projet. Le linéaire, là, est seulement de 11 km, donc le coût est quand même moindre. A part Besain, peu de communes pourraient bénéficier de ce renforcement. Nous invitons tous les maîtres d'ouvrage à voir, si le projet se confirme, si c'est intéressant pour les communes de profiter de ce renforcement-là, dans le cas de cette option, parce que les communes traversées auraient effectivement besoin d'un renforcement ou d'un renouvellement de réseau ; là, tous les réseaux seraient neufs. Souvent, les réseaux des communes ont 80 ans ou parfois 100 ans, etc. Il faut voir quelle portion de réseau cela concerne, si c'est intéressant pour les communes cela peut être une opportunité.

Philippe QUÉVREMONT : Excusez-moi de vous interrompre, je vais vous demander d'accélérer un peu et de résumer vos interventions.

Florent PICHON : Concernant l'impact sur la source de la Papeterie, en moyenne annuelle : nous le savions déjà mais le débat public l'a bien révélé, il y a une forte sensibilité sur l'impact sur la source de la Papeterie. Voilà ce que nous pouvons vous présenter comme chiffres.

Je passe les diapositives qui sont du texte pour vous...

(Protestations dans la salle.)

Un graphique reprend tous les chiffres, tout est ici, c'est pourquoi je vous propose que l'on visualise mieux.

Philippe QUÉVREMONT : Je crois que vous avez des questions sur la source de la Papeterie : suffit-elle ? Quel est l'impact ?

Florent PICHON : La source de la Papeterie, aujourd'hui, dessert Champagnole pour 2 200 m³/jour, le SIE Centre Est 3 300 m³/jour, le total est donc 5 500 m³/jour ; le projet, c'est 500 m³/jour de plus, donc on peut dire que le projet, c'est + 9 % par rapport au prélèvement aujourd'hui. Ce premier ordre de grandeur permet de relativiser les prélèvements.

Le projet a besoin de 180 000 m³/an, la réserve de la source de la Papeterie est largement suffisante pour ces situations (en moyenne annuelle).

Dans la salle : Et en étiage ?

Florent PICHON : C'est par rapport à la source, là, mais par rapport au débit de l'Ain, qui est quelque chose de très important aussi, vous voyez Bourg de Sirod, les chiffres en bleu, c'est la moyenne annuelle du débit. C'est le module de l'Ain à Bourg de Sirod : 9 m³/seconde. Donc, le total des prélèvements à terme, si le projet se fait : 6 000 m³/jour représenterait

0,8 % du module. Ce deuxième chiffre en moyenne annuelle permet de fixer les idées de l'impact – après, on peut discuter, mais ces chiffres bruts sont là.

Maintenant, le même schéma, mais tous les chiffres sont en étiage. Le débit d'étiage de la Papeterie est 1 500 m³/heure (cela peut être 1 800). Le total des prélèvements en pointe : Champagnole 180 m³/heure, Centre Est 300 m³/heure, cela fait 480 plus le Center Parcs 70 m³/heure, c'est + 15 % en pointe, un impact plus grand. Ce n'est pas surprenant. Mais, cela fait un total de 10 % ramené au QMNA de l'Ain à Bourg de Sirod.

Philippe QUÉVREMONT : Pouvez-vous dire ce qu'est le QMNA ?

Florent PICHON : C'est le débit moyen d'étiage mais sur une période de 5 ans, le plus faible débit observé sur 5 ans. C'est le débit de référence que l'on regarde. Il y a donc un impact de 10 %, je ne commente pas, il faudra approfondir, discuter avec les experts de l'impact que cela a.

Je souhaitais aussi parler – cela a été évoqué dans le débat public, nous n'avons pas éludé la question – de l'impact du changement climatique. Vous connaissez tout cela, l'augmentation des températures moyennes, la diminution du nombre de jours de gel... 2030 : c'est tout ce que dit le GIEC. Une étude a été faite par l'Agence de l'Eau, « Impacts du changement climatique dans le domaine de l'eau » y compris sur l'Ain qui a été simulé avec des modèles mathématiques, montre qu'en 2050 il y aura une diminution des débits d'étiage des cours d'eau, donc de l'Ain, comprise entre 25 et 50 %. Il y a encore un peu d'eau mais... J'ai simulé, j'ai tout divisé par deux. Cela veut dire que les prélèvements futurs prendraient 69 % de la Papeterie ; mais si l'on ramène au débit d'étiage de l'Ain divisé par 2 (il y a quand même 2 700 m³/jour) les prélèvements futurs représenteraient 20 %. C'est pour remettre les choses à leur juste niveau par rapport aux chiffres.

Je pense que les maîtres d'ouvrage seront conscients de la nécessité de faire une étude hydraulique de la source de la Papeterie, si le projet se confirme, y compris en allant jusqu'à l'impact sur les niveaux de l'Ain et les habitats aquatiques, parce que dire « on prend tant de débit sur la source de la Papeterie », ne signifie pas grand-chose. L'important est de savoir si cela diminue de 20 cm ou de 3 cm le niveau de l'eau de l'Ain et donc de regarder les conséquences pour les habitats aquatiques. Je crois que ces études se font (les spécialistes qui sont là pourront témoigner) y compris en voyant cela en situation actuelle et future en intégrant, pourquoi pas, le réchauffement climatique – peut-être dans d'autres hypothèses. Je suis allé directement à 50 %, c'est peut-être un peu fort.

Deuxième scénario : Raccordement au SIE Heute La Roche

Le Syndicat Heute La Roche prend sa source dans les puits de Mirebel, donc dans la vallée de l'Ain. Ces alluvions fluviaux glaciaires, c'est quand même la vallée de l'Ain. Il monte jusque là et ensuite il dessert 28 communes. Après, il est interconnecté au Syndicat de la Marre et Picarreau qui est ici, qui est lui-même interconnecté avec la commune de Picarreau, qui a sa source également là mais c'est un secours ; la commune de Bonnefontaine qui a sa source également là mais est interconnectée à La Marre et Picarreau ; la commune de Bonnefontaine, pareil, et la commune de La Marre, pareil. Vous voyez un peu le système. Il y a également le Syndicat Ladoye - Le Fied qui est indépendant, sa source est sur la Seille. Et puis, le projet.

On a étudié cette source parce que c'est la ressource la plus proche du site. La source de la Papeterie est à 37 km du site, c'est tout de même loin. Celle de Mirebel est beaucoup plus proche, c'est une sécurité en termes de renforcement des réseaux.

Deux tracés sont possibles, soit via Picarreau, soit via Fay-en-Montagne. Soit on passe par Picarreau et on raccorde directement, soit on peut passer par Bonnefontaine, Fay-en-Montagne et le Fied, donc le Syndicat Ladoye-Le-Fied, ce qui permettrait également de

sécuriser non seulement toutes ces communes-là mais aussi, dans cette dernière option, le Syndicat Ladoye-Le-Fied.

La première solution par Picarreau sécurise tout de même 800 habitants des quatre communes concernées du plateau, si l'on rajoute Ladoye-Le-Fied on arrive à 1 000 habitants. Cela peut être intéressant pour les gestionnaires de voir quels avantages ils en retirent pour ces 1 000 habitants, sachant qu'il y a des problèmes d'eau récurrents sur le premier plateau.

L'impact sur les ressources : je l'ai fait également pour le SIE Heute La Roche même si c'est différent parce que là on n'a pas de cours d'eau, donc vous comprenez bien que l'impact est différent. En moyenne annuelle, le projet augmente de plus de 28 % les prélèvements. Les puits de Mirebel donnent 3 000 m³/jour. Le Syndicat et ses quatre communes prennent à peu près 1 800 m³/jour, donc le projet avec + 500 c'est + 28 %. On voit donc que c'est plus important, relativement au Syndicat, par rapport au Centre Est où ce n'était que 5 %. En étiage, 185 m³/heure, la source, le Syndicat en prend déjà 170, soit 92 %.

On voit bien que le Syndicat et ses quatre communes sur le plateau ont une faible réserve d'eau en étiage. Vous savez qu'il y a eu des situations un peu tendues (jamais de manque d'eau) nécessitant un peu de restrictions d'usage.

Si l'on rajoute les 70 m³/heure dont le Centre Parcs a besoin, cela fait + 41 %, cela ne passe pas.

Cette situation nécessite une nouvelle ressource à trouver. Le Syndicat cherche depuis plusieurs années et a engagé de nombreuses études. Il y a eu un puits en 2009, qui donne une capacité de 400 m³/jour, qui existe, qui pourrait donc être tout à fait satisfaisante, mais le problème est que c'est une eau captive, sans oxygène, donc quand on la pompe il faudrait traiter le fer manganèse dans l'eau, c'est une enveloppe de 500 000 €.

Pour l'instant, le Syndicat n'a pas donné suite mais cela fait une possibilité pour le projet et le Syndicat. Vous pouvez proposer de poursuivre cette recherche d'eau ; cette même eau que l'on a trouvée à - 10 mètres vers Mirebel en condition oxygénée, en condition libre, dans les calcaires de la côte de l'Heute, normalement ; on pourrait la distribuer sans ce traitement coûteux de 500 000 €. Si vous interrogez les spécialistes, apparemment, c'est possible. Ce serait plutôt la possibilité 1 que l'on mettrait pour le projet. Donc, une étude de prospection et de nouvelles ressources.

Le karst noyé est une piste ; ceux qui étaient à la journée sur l'hydrologie ont vu que le karst noyé des compartiments faillés du Jura recelait beaucoup d'eau et on pourrait le trouver sur le secteur. Un point intéressant : ce serait hors vallée de l'Ain, donc un moyen de la soulager, en tout cas de ne pas prendre dessus.

En résumé, les coûts des options sur site et les renforcements :

- Centre Est de 4,5 à 5,7 M€ selon les solutions, il reste la modélisation hydraulique à faire, comme je vous le disais sur la Papeterie et les débits des niveaux d'eau de l'Ain.
- Heute La Roche : 4 M€, cela coûterait moins cher, mais c'est conditionné au fait de trouver une nouvelle ressource d'eau (pour l'instant, ce n'est pas possible).
- Une solution qui pourrait être mixte, qui réunirait les avantages des deux solutions. On aurait une diminution des impacts sur chacune des ressources si l'on prend un peu des deux, notamment en pointe. Cela pourrait être une solution. Mais, cela risque de coûter un peu plus cher parce qu'il faut forcément interconnecter à la fois avec Heute La Roche et Centre Est. Si l'on diminue l'impact environnemental et si les

communes de part et d'autre y trouvent un avantage, cela pourrait être un choix à faire.

Je ne parle pas du nouveau projet d'implantation.

Philippe QUÉVREMONT : Nous laissons les nouveaux projets pour après. Peut-être avant de prendre les questions qui, je pense, sont nombreuses, je voudrais vérifier si les présidents de syndicat qui ont été cités veulent à ce stade rajouter un mot ou se réservent pour répondre à des questions plus tard. Non. Donc, nous prenons des questions dans la salle. Je vous demande de donner votre nom très distinctement et d'être brefs.

Jean-Baptiste FAGOT, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Jura : Bonsoir. Je voulais d'abord remercier M. Pichon et M. Specq d'avoir répondu à notre demande en nous transmettant des données plus précises. J'en avais déjà parlé à Mme Brévan mais il serait intéressant que ces documents soient aussi également apportés au débat, ils vont un peu plus loin que ceux qui sont actuellement en ligne et cela peut être intéressant pour tout le monde.

Quelques points qui ont été plus ou moins abordés, voire pas du tout : la question des rendements des réseaux. On voit sur ces documents qu'ils sont clairement problématiques, qu'ils sont largement en dessous des moyennes nationales. Cela peut être un moyen d'améliorer. Pour le projet, il faudra toujours le débit dont il a besoin, mais on pourra réduire la pression en améliorant ces réseaux ; c'est une question de fond et de long terme, on le sait très bien, mais il faudrait se fixer un objectif si l'on part sur ces questions-là. Cela apporterait des garanties à tout le monde, on aurait un plan de mise en œuvre et la pression sur le milieu diminuerait efficacement.

Deuxièmement, on ne parle pas du tout actuellement - sauf d'un réservoir d'une capacité de trois jours – d'une modulation dans le temps, notamment par rapport à l'hydrologie : pompe-t-on en continu sur 24 heures ? 2 heures dans la journée ? On sait très bien que ces processus de gestion des ouvrages peuvent être très impactants ; on le voit par exemple sur le Valzin où en gros pendant 4 heures la nuit, il n'y a plus d'eau dans le cours d'eau, et le matin quand tout le monde vient, en fait il y a de l'eau, cela marche bien, sauf que pendant 4 heures c'était à sec.

J'imagine que l'on n'en arrivera pas à cette situation-là mais de vraies questions se posent de ce point de vue-là et on ne les aborde pas du tout. Elles permettraient de résoudre un certain nombre de problèmes.

En lien avec la capacité du réservoir, il serait peut-être intéressant de définir un protocole de crise dès maintenant, notamment, s'il y a des étiages sévères : que fait-on ? Peut-on augmenter, quitte à investir, la capacité de ce réservoir à 5, 10 jours. Cela coûte plus d'argent mais on sécurise. Si l'Ain arrive à une situation critique, a-t-on un protocole de modulation de la gestion du Center Parcs pour avoir moins de besoins quand on met en œuvre ce protocole, comme cela peut se faire sur la basse rivière d'Ain avec les ouvrages hydro-électriques EDF ? (Il y a une cellule de crise). Ces choses peuvent se réfléchir en amont et permettraient de rassurer un peu tout le monde, et le maître d'ouvrage pour la gestion de son infrastructure, et le milieu naturel.

Troisième question : on ne nous parle pas du tout de l'état des masses d'eau dont on parle, parce qu'on parle d'une nappe, est-elle liée à des milieux superficiels ? On parle aussi d'un milieu superficiel, est-il en bon état ou pas ? Est-il déjà impacté ou pas ? A quel niveau ? Il y a des contrats de rivière sur ces secteurs-là, notamment sur l'amont, un contrat de rivière mené par le Conseil départemental. Je ne vois pas une personne ce soir qui travaille sur ces thématiques-là et qui a pas mal de connaissances sur le sujet, elle travaille dessus depuis trois ans donc c'est dommageable à mon sens, cela aurait pu nous apporter des éléments concernant le milieu.

Enfin, vous l'avez abordé un petit peu, tout cela va impacter des habitats, des espèces, de la thermite, des capacités d'autoépuration, etc., sur l'aval. Après, j'imagine bien que l'on est un petit peu en amont pour parler de tout cela mais on n'en parle nulle part pour l'instant donc ce serait bien de se projeter assez rapidement là-dessus. On voit que Pierre & Vacances a déjà bien avancé sur l'impact des infiltrations d'eaux pluviales sur les milieux, etc. Du point de vue du pompage – j'en parlerai tout à l'heure – sur l'assainissement, on a bien peu de choses sur les milieux.

Philippe QUÉVREMONT : Je vous propose que l'on reprenne ces questions dans l'ordre, à chaque fois en répondant brièvement.

Première question : le projet peut-il améliorer les fuites sur les réseaux ?

Florent PICHON : Bien sûr. Je rappelle qu'il y a une obligation générale pour toutes les unités de gestion d'atteindre un rendement minimum seuil, c'est donc intégré dans la démarche pour celles qui sont en dessous de ce seuil. Après, quand je vous parlais d'avantages qui seront tirés, les réseaux seront bien sûr renforcés en nouveau diamètre mais notamment bien sûr en neuf ; tout cela va considérablement améliorer l'efficacité du prélèvement. Je suis d'accord, il faut aller plus finement mais aujourd'hui cela semble difficile, pour évaluer ce que le prélèvement va libérer sur telle et telle masse d'eau selon les différentes hypothèses. Mais, je suis tout à fait d'accord avec ce principe, il faut regarder cela.

Philippe QUÉVREMONT : Si l'on prend la deuxième question, au sujet des horaires de pompage, peut-on dire quelque chose là-dessus ?

Florent PICHON : Cela me semble difficile. La source de la Papeterie a déjà un pompage. Quand il y a peu d'abonnés desservis, cela ne pompe que 8 heures sur 24, etc. ; pour la Papeterie je ne sais pas, le président ou son adjoint peuvent peut-être répondre mais elle doit déjà pomper sur 18/20 heures.

Gilbert TISSOT, Président du Syndicat du Centre Est : Non, beaucoup moins. On pompe pendant environ 10 heures, donc ajouter 500 m³ représente à peu près 2 heures de pompage, on passerait de 10 à 12 heures.

Je voudrais répondre aussi sur la capacité du réservoir : « il serait peut-être judicieux de faire un réservoir de 5 000 m³ », ce serait très dangereux car on ne pourra pas assurer la qualité de l'eau en stockant 10 jours de consommation. Il faut donc rester sur trois jours, peut-être avec d'autres aménagements, mais ne pas aller sur 10 jours.

Philippe QUÉVREMONT : Merci, M. le Président. Il y avait une question qui concernait la gestion de crise, peut-on en dire un mot, du côté du Conseil départemental et peut-être du côté du maître d'ouvrage de Center Parcs ?

Florent PICHON : Pour le réservoir, le président a répondu : on ne peut pas, pour une question de sécurité, augmenter le volume de stockage à trois jours puisque c'est le temps au-delà duquel il y a une dégradation de la qualité. L'eau est bien traitée à la Papeterie avant, amenée rapidement au réservoir, mais si l'on stocke plus de trois jours dans le réservoir le chlore ne fait plus effet et il y a des risques pour la potabilisation. Après, je ne connais pas les exigences en matière de sécurité.

Philippe QUÉVREMONT : Sur la gestion de crise : que se passe-t-il en cas d'arrêté de restriction de l'usage de l'eau, ce que l'on appelle un « arrêté sécheresse » ?

Jean CHABERT, Responsable du Développement Pierre & Vacances - Center Parcs en France : En cas d'« arrêté sécheresse », Center Parcs sera un usager comme les autres. Nous serons soumis aux mêmes interdictions si elles sont définies dans l'arrêté ; ce sont

fréquemment l'interdiction de l'arrosage, il y a très peu d'arrosage dans le Center Parcs et de surcroît – j'ai eu l'occasion déjà de le décrire un petit peu – on va créer des réservoirs qui nous permettront de récupérer d'une part les eaux de pluie et d'autre part les eaux issues des vidanges des piscines. Cette eau nous permettra éventuellement de fonctionner de manière autonome s'il devait y avoir un arrêté en la matière. De toute façon, on exclut a priori le principe d'un arrosage par de l'eau potable sur ce type de projet.

En ce qui concerne les piscines, s'il y avait une interdiction absolue, on peut difficilement exploiter une piscine sans avoir un minimum d'eau de renouvellement, cela peut nous conduire à fermer l'infrastructure pendant quelques jours, ou bien dans certains cas, en fonctionnant en circuit fermé pour partie, à réduire le nombre de bassins. Ce sont des choses qu'il peut nous arriver de faire lorsqu'on est en maintenance : on ferme quelques bassins. Ce n'est pas un seul circuit mais plusieurs bassins, avec pour chacun son circuit de filtration et de traitement. On peut être amené à fermer des bassins dans ce cas-là. Je ne crois pas que l'on ait eu un « arrêté sécheresse » dans des Center Parcs, qui nous empêche d'exploiter le Centre.

Philippe QUÉVREMONT : Merci. Nous continuons avec la quatrième question : qu'en est-il des impacts sur les milieux ? Que peut-on en dire maintenant ?

Florent PICHON : Il y a l'aspect quantitatif, il faudrait voir l'incidence de l'augmentation des rendements qui va améliorer l'état quantitatif des masses d'eau. Pour l'état qualitatif – nous en parlerons pour l'assainissement – cela doit bien sûr être étudié. Il faut savoir (nous en parlerons au sujet de la station d'épuration) que des garanties sont apportées par les dossiers d'autorisations et de déclarations (pour bien les connaître, c'est le cas) qui prennent toutes les mesures de compensation et de réduction des effets en matière de rejet des eaux usées.

Philippe QUÉVREMONT : C'est une réponse réglementaire, y a-t-il une réponse sur les milieux eux-mêmes ?

Claude BRÉVAN : J'ai compris que c'était sur l'Ain en débit d'étiage. C'est la question qui a été posée, donc ce n'est pas de l'assainissement, c'est l'eau, l'aspect qualité des milieux, et la vie de la faune aquatique.

Florent PICHON : Concernant les prélèvements supplémentaires, c'est l'impact de l'eau potable ; la modélisation hydraulique de la source de la Papeterie me semble tout à fait nécessaire et je pense qu'elle sera réalisée, pour étudier l'impact sur la source. On sait que la source de l'Ain fonctionne en trop-plein de la source de la Papeterie, c'est donc un fonctionnement un peu compliqué, de type vauclusien. Cela pourrait avoir un impact sur les niveaux d'eau de l'Ain qu'il faut modéliser, appréhender, et ensuite à partir de cette baisse des niveaux d'eau, il faut faire l'analyse sur les habitats aquatiques. Une étude a été faite récemment dans le Jura, sur le bassin versant de Bletterans (la rivière la Seille, dans le secteur de Bletterans), tout à fait intéressante et riche de conclusions. Si l'on dit que l'on abaisse de 5 cm le niveau d'eau, dans certains secteurs cela n'a pas d'impacts sur les habitats aquatiques et dans d'autres, cela a des impacts très forts. Quand on parle d'habitats aquatiques cela concerne les invertébrés, poissons, écrivisses, etc.

Jacques BERTRAND (Lent) : Je suis membre de la Société de pêche de Sirod, dont le président est ici. Si l'étude d'impact démontre qu'il y a des conséquences graves sur l'environnement, sur la rivière Ain, avec la disparition d'espèces, que se passera-t-il ?

Florent PICHON : Quand on montre des impacts, on cherche des mesures pour les réduire si l'on ne peut pas les éviter, sinon, pour les compenser. Il y a aussi la solution mixte que j'évoquais : on repartirait en disant que si l'on prélève tout à la Papeterie et il y a trop d'impacts, les réduire consisterait à prendre tout ou partie sur l'étiage, sur la nouvelle ressource trouvée dans une nappe calcaire qui ne touche pas les cours d'eau superficiels.

La solution mixte est à mon sens, pour l'instant, tout à fait ouverte. Il y a bien sûr des coûts en face mais nous proposerons de l'étudier.

Attale MOTTET : Combien de temps une telle étude dure-t-elle ? Il faut plusieurs années pour avoir une efficacité. Qui paie cette étude ?

Florent PICHON : Pour son paiement nous verrons, selon le maître d'ouvrage des travaux, comment c'est organisé. Concernant le temps, ce sont des études relativement courtes, en général il faut attendre une saison et notamment avant la période estivale parce que c'est la plus sensible pour les espèces. Il faut compter un an. Nous avons le temps, nous sommes en amont du projet, plein d'études d'impacts sont à mener, leur durée est à peu près une année pour avoir les saisons, notamment l'été.

André JACQUES, Président de la Société de Pêche de Sirod : Bonjour. Nous avons été attristés quand nous avons entendu parler il y a un an du projet de Center Parcs. Notre association est contre cette implantation, je vais vous dire pourquoi. Je serai bref, je ne vais pas faire un discours.

Au mois de juillet, nous avons envoyé 21 courriers en disant nos préoccupations. Nous en avons reçu une demi-douzaine, qui bottaient en touche, à part un député qui nous a répondu à peu près dans la logique.

Notre problème est qu'à 200 mètres en aval de la Papeterie, une étude est en cours (la Fédération de Pêche est là pour en témoigner) pour aménager des berges pour le milieu aquatique pour préserver la truite sauvage. Il y aura 400 bungalows construits et ce sera de nouveau un impact sur la rivière d'Ain. J'ai regardé en partant de chez moi, sur Internet, c'est à 4 m³/seconde.

Au mois de septembre l'année dernière, en trois mois de sécheresse c'est descendu en dessous de 1 m³/seconde. C'est le gros problème. Que va-t-on devenir ? On fait des aménagements pour protéger le milieu aquatique, la truite autochtone, et d'un autre côté on va repomper un peu plus dans la rivière.

Philippe QUÉVREMONT : Je vous rappelle que nous en sommes au stade du projet, c'est une éventualité.

André JACQUES : Je le sais, mais nous nous faisons beaucoup de souci et j'aurai du mal à retenir mes troupes. Merci.

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : Avez-vous des éléments supplémentaires pour répondre à chaque question ?

Florent PICHON : Non, je pense que nous avons bien entendu et compris et que nous partageons ces éléments-là. Vous avez vu les chiffres, pour comparer les débits, y compris les étiages, en allant jusqu'à prendre en compte à l'horizon 2050 une éventuelle aggravation de la situation actuelle pour se mettre dans les conditions les plus défavorables pour le projet. Il y a cette étude à faire, aujourd'hui je ne peux pas en dire plus. Je sais que c'est + 10 % du débit d'étiage actuel et + 20 % en 2050 avec ces hypothèses-là. Cela relativise mais même 10 ou 20 % peuvent avoir un impact sur les lignes d'eau. L'étude devrait apporter des éléments clairs d'impacts, ou pas.

Philippe QUÉVREMONT : Je voudrais que M. Reilé, qui est l'hydrologue du syndicat, nous dise un mot sur la recherche d'eau. Est-ce réaliste de retrouver une ressource dans un délai relativement contraint ?

Pascal REILÉ, Cabinet d'Hydrogéologie : Bonjour. Je vois que tout le monde est inquiet.

Nous rejoignons tout à fait vos craintes vis-à-vis du prélèvement sur la source de la Papeterie, et c'est bien pour cela que nous avons travaillé ensemble, avec M. Pichon, pour trouver plusieurs scénarios.

L'objet n'est pas d'accentuer le prélèvement sur la source de la Papeterie, peut-être faire un scénario mixte, avec un léger prélèvement dans les bonnes périodes, et développer avec le Syndicat Heute La Roche cette fameuse nouvelle ressource que Julien Girardot a développée, en termes d'hydrogéologie sur le secteur. L'objet pour nous est d'aller chercher de l'eau dans les calcaires profonds qui sont dans la côte de l'Heute, de ne pas pénaliser le milieu superficiel avec l'ensemble de ces écoulements et les contraintes que l'on a sur l'ensemble de la population piscicole, comme le disait M. Fagot et comme le souligne le président de la société de pêche. Notre objectif sera de trouver des ressources qui sont un peu des compensatoires, qui seront prises dans le massif calcaire qui ne sont pas directement liées et qui ont des turnovers nettement différents de ce que sont les écoulements superficiels.

Donc, tout le travail que l'on aura à faire sera de limiter l'impact, avec ce que l'on a déjà défini – c'est pourquoi M. Pichon vous a montré les deux éléments, très clairement. Nous avons des pistes intéressantes, avec la volonté non seulement de trouver une nouvelle ressource mais également, vous l'avez bien vu, de renforcer les réseaux, renforcer l'approvisionnement, relayer tout cela avec les syndicats qui seront à terme interconnectés, et limiter les pénuries d'eau sur plus de 1 000 personnes.

Philippe QUÉVREMONT : Vous nous dites que vous allez chercher, combien de temps faut-il pour trouver ? Combien de temps faut-il pour obtenir les autorisations ? Pour potabiliser, etc. ? Si l'on cumule tout, est-on dans le calendrier annoncé ?

Pascal REILÉ : On est dans les clous. Nous venons de le faire pour la commune de Morteau et pour de nombreuses communes. Prospection géophysique : on identifie les anomalies, failles et autres, on identifie la zone à prospecter, on descend avec un forage de reconnaissance, on identifie les volumes prélevables avec les débits critiques (je vous fais grâce des détails), cela définit un véritable volume de la ressource et parallèlement avec les administrations, on dépose un dossier de prélèvement d'eau dans une nappe profonde associée dans le cas présent, en travaillant avec les syndicats. Le Syndicat Heute La Roche serait vraiment le porteur. On arrive rapidement, au bout d'un an, avec des appels d'offres pour les forages, etc., à vous trouver une ressource.

Gabriel AMARD, Coordination Jurassienne Eau Assainissement : Bonsoir. Je voudrais tout d'abord remercier les fonctionnaires territoriaux qui se livrent à cet exercice ce soir de justification par la technique de choix qui sont d'ordre politique.

Je suggèrerais que par exemple il puisse y avoir des élus du département qui sachent en pareille circonstance prendre l'engagement que toutes les études soient réalisées avant que les autorisations et les décisions définitives soient prises. C'est dommage qu'il n'y ait pas cette étape de la soirée d'élus du département, notamment le président du Conseil général, pour donner le point de vue politique de l'Assemblée départementale.

Philippe QUÉVREMONT : Nous lui céderons la parole tout à l'heure.

Gabriel AMARD : Absolument, mais c'est pour lui tendre la main, en quelque sorte, que je le fais.

Je voudrais poser un certain nombre de questions. Vos présentations d'estimations sur le poste eau – mon raisonnement vaut pour l'assainissement – confirment que contrairement à ce qui est dans le rapport présenté en vue du débat public, les coûts des infrastructures d'eau (comme d'assainissement, nous le verrons) sont à la hausse par rapport aux estimations initiales. Je vous remercie pour cette transparence.

Un élément de transparence est incontournable : savoir sur quelles bases et sur quels éléments techniques (en tout cas pour notre coordination, c'est important) on se fonde en termes de types de sols traversés selon les hypothèses, de diamètres de canalisations utilisés, les matériaux de ces canalisations et la nature des sols en surface : est-ce de l'espace public avec de la tranchée ouverte ? De la voirie, des infrastructures ? Où il y a des interventions par fonçage, notamment, pour assurer un niveau de transparence – sans remettre en cause votre professionnalisme – sur les coûts qui sont annoncés ce soir. Nous avons la possibilité d'apporter un regard critique, une contribution à cet exercice auquel on nous invite, de pouvoir rassurer les usagers concernés sur le fait que les coûts annoncés ce soir peuvent être considérés comme des coûts qui dans la durée sauront se tenir et que l'on n'aura pas de mauvaises surprises à l'avenir, d'autant que, vous ne l'annoncez pas à cette étape mais cela mérite réponse (j'y reviens, je l'ai fait la semaine dernière). J'attendais que dans cette présentation il y ait un début d'élément de réponse.

Je rappelle que nous sommes partis de l'hypothèse que les maîtres d'ouvrage (quelles que soient les hypothèses) seraient financés à hauteur de 40 % par des politiques de l'Agence de l'Eau ou du Département. Si cela peut être mieux, c'est important de le dire à cette étape. Nous sommes partis de l'idée que ces investissements en eau potable se finançaient sur des emprunts à 2 % avec la Caisse des Dépôts et la Banque Postale, ou avec des organismes équivalents, et qu'au regard du reste à charge, tant que l'on ne sait pas si ces infrastructures seront financées à 100 % le reste à charge pour les usagers des syndicats d'eau concernés par vos hypothèses peut entraîner pour une consommation de 200 m³ par ménage, pour les 20 prochaines années, un surcoût sur la facture de la famille de 70 € à 120 € annuels, pendant 20 ans. Même si Center Parcs et Pierre & Vacances repartent avant 20 ans ces infrastructures resteront au financement des usagers au travers de la facture d'eau. Si ce n'est pas le cas et il n'y a pas de reste à charge, tant mieux, mais il faut nous le dire ; et sur la base de quelle délibération du Conseil général ou quelle délibération de l'Agence de l'Eau on serait amené à supprimer ce surcoût.

Philippe QUÉVREMONT : Je crois que nous avons compris votre question, je vais vous demander d'être bref.

Gabriel AMARD : J'ai une dernière question. Je serai bref. Nous demandons la transparence depuis plusieurs semaines en la matière.

Enfin, vous avez abordé la question du stockage et de la surpression, le stockage pour assurer la continuité de l'alimentation pendant trois jours de Pierre & Vacances même si les usagers à l'extérieur n'ont pas d'eau ; et vous leur demandez de payer ces infrastructures pour 1,2 M€ dans leur facture d'eau...

(Intervention inaudible.)

En l'état actuel de la présentation, c'est le cas, et pour la pression vous demandez à ce que l'on garantisse 6 bars pour Center Parcs à la charge des usagers de l'eau, alors que dans nos maisons nous n'avons besoin que d'un bar de pression.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : Nous allons demander de répondre à ces questions. Je demande d'abord au représentant du Conseil départemental de s'exprimer sur le sujet.

Gabriel AMARD : L'ex président du Conseil général ne m'a pas répondu, M. Jacques, et le nouveau président, en tant que maire et président de communauté de communes ne m'a pas répondu non plus !

Philippe QUÉVREMONT : Mais je suis en train de leur donner la parole, Monsieur.

Dominique CHALUMEAUX, Vice-président du Conseil Départemental : Bonsoir à tous. Bien entendu, sur toutes ces questions qui nous préoccupent ce soir, comme sur celles qui ont déjà été évoquées, puisqu'elles sont nombreuses et vos sujets de préoccupation sont nombreux, nous n'avons pas à ce stade encore toutes les réponses.

La décision qui concerne le vote des budgets, etc., qui seront inhérents à cette opération, viendra bien sûr en son temps ; nous sommes encore très en amont de tout cela. Nous ne sommes aujourd'hui que sur des hypothèses de travail, de recherches de solutions. Nous sommes convaincus que les solutions existent. Vous avez déjà vu qu'à partir des compétences des services du Conseil général, il y a déjà eu énormément de travail fait – ce ne sont pourtant pas des spécialistes.

En leur temps, des hydrogéologues et autres viendront pour renforcer et étayer si besoin la force du dossier pour que nous puissions prendre des décisions en pleine connaissance de cause. Je peux m'engager en tout cas sur le fait que les procédures seront bien sûr respectées, toutes les études, etc. Nous sommes en démocratie, il y a des règlements, des réglementations, qui s'imposent d'ailleurs à tous en matière de distribution d'eau potable, d'assainissement. Elles s'adressent avec autant de force aux collectivités publiques que nous représentons. Donc, il est hors de question de passer outre ces études et toutes ces et recherches. Nous essaierons de trouver un ratio entre performance et coûts, parce qu'on peut laver trois fois plus blanc que blanc, mais il y a aussi l'acceptabilité au niveau du coût, la rentabilité du projet. Nous n'allons pas lésiner sur ces coûts, ce ne sont pas des sommes astronomiques, vous voyez que d'une variante à l'autre c'est peut-être plus ou moins 1 M€ à la louche, aujourd'hui, peut-être moins si l'on trouve une ressource nouvelle ; nous ne pouvons pas le dire à ce stade mais nous verrons.

Nous avons bien l'intention de mettre à contribution toutes les compétences qu'il faudra pour rechercher les meilleures solutions, aux meilleurs coûts. Vous avez vu que l'on pourra peut-être mutualiser certains équipements. Je sais par ailleurs – et beaucoup de maires me l'ont dit – qu'il y a de nombreuses fuites dans nos réseaux. J'ai tendance à penser que l'on trouve les 500 m³ quotidiennement dans les fuites qu'il y a dans les quelques villages autour, donc on ne va pas tant que cela assécher la rivière, parce que la question des fuites n'a jamais été tellement évoquée. On sait qu'il y a des rendements moyens d'environ 60 % aujourd'hui.

(Intervention inaudible.)

Vous êtes l'exception qui confirme la règle, Monsieur, certainement.

Philippe QUÉVREMONT : Pouvez-vous vous exprimer sur l'impact sur le prix de l'eau pour les usagers ?

Dominique CHALUMEAUX : A ce stade, non, mais je vais donner la parole...

Philippe QUÉVREMONT : Nous passons à la partie « prix de l'eau », puis nous reviendrons à la question de Monsieur. C'est une question importante qui a été posée.

Florent PICHON : C'était bien prévu. Nous avons vu, au cours du débat public, que c'était une interrogation forte, nous avons prévu d'y apporter pas mal de réponses. Les choses me semblent très claires. Un service public d'eau potable et d'assainissement est financé par les usagers, vous le savez, à travers la redevance. Vous êtes là, et on est les autres usagers, là, donc on paie le prix du service, le prix de la redevance. J'avais prévu d'en parler à la fin mais la question est venue, et ce sera pareil pour l'assainissement. Le Center Parcs est un usager qui sera dit « particulier » puisqu'il ne consommera pas 120 m³/an mais 180 000 m³/an. Vous voyez la première flèche, le service public est équilibré. S'il faut renforcer tel morceau de tuyau, telle station de pompage, etc., il profitera de tous les équipements du syndicat qui le

raccordera, donc il paiera l'eau, il paiera le prix du service, comme les autres, à travers sa redevance d'assainissement.

Gabriel AMARD : Cela ne suffit pas à équilibrer !

Florent PICHON : Je n'ai pas fini. Donc, le prix du service... On peut donner des chiffres, ils ne sont pas nominatifs, c'est à peu près vos redevances d'eau potable et d'assainissement : environ 1 €/ m³... Même 1,50€/ m³. Vous voyez que sur 150 000 m³ vendus par an cela fait une recette appréciable pour le syndicat.

Ensuite, ce service, c'est pour utiliser toute la structure du syndicat, le service public était là (certes pas à sa porte) donc il paie, c'est un usager, c'est la règle, ce n'est pas possible de faire autrement pour un syndicat, c'est illégal de faire payer un mètre cube à un usager moins cher qu'aux autres usagers.

En revanche, par exemple pour le transit, le coût du raccordement... Des investissements lui sont dédiés, le prix du pompage de 500 m³ dans la source de la Papeterie par exemple, sera imputé directement à Center Parcs. Ce n'est pas possible que cela passe par un maître d'ouvrage public, donc le maître d'ouvrage public fera l'emprunt de cette part d'investissement dédié et une annuité d'emprunt viendra en face, y compris pour les frais financiers. Dans le modèle pour l'instant proposé dans la plupart des Center Parcs que l'on a vus, cette annuité d'emprunt est complètement remboursée par ce que l'on appelle la part fixe. Vous avez une part fixe de 50 € ou autre, eux risquent d'avoir une part fixe (sans dévoiler tous les chiffres) de l'ordre de 100 - 150 000 € qui rembourse un investissement de 2,4 M€ qui est dédié au Center Parcs. Cela me semble fondamental pour que vous compreniez. Je pense que tous les maîtres d'ouvrage sont prêts à jouer la transparence là-dessus. C'est important de bien faire comprendre aux usagers, aux Jurassiens, que le projet est neutre pour eux.

Vous allez me dire que s'il n'y a pas d'augmentation du prix de l'eau, dans cinq ans quand le projet sera fini on va revenir me chercher. Il peut y avoir une augmentation du prix de l'eau pour l'amélioration du service que le syndicat vous rend et pour l'apport des investissements concernés. Le réseau sera tout neuf sur certaines communes traversées et vous n'aurez plus de problèmes d'eau en étiage. Si le Syndicat d'Heute La Roche trouve une nouvelle ressource c'est un avantage, qui se paie sur le prix de l'eau. Je trouve qu'un projet ambitieux mais intéressant à faire est d'amener de l'eau potable au Center Parcs mais en en profitant au maximum. Il y aura des conduites neuves. Cette partie de service nouveau et plus performant peut justifier une augmentation du prix de l'eau des usagers. En tout cas, il ne faut pas dire : « On paie la conduite du Center Parcs ».

Gabriel AMARD : Si je vous ai posé la question du diamètre c'était aussi pour cela, parce que légalement votre raisonnement ne tient pas, sauf si le compteur de Center Parcs est le seul à avoir ce diamètre-là. L'égalité en fonction des usages veut qu'en France la part fixe pour un même diamètre est au même tarif pour tous les usagers. Donc, votre raisonnement ne tient que si Center Parcs a un diamètre particulier ; sinon, tous les utilisateurs industriels et agricoles concernés paieront le même montant de part fixe que Center Parcs. Il faut donc clarifier cette question du diamètre de compteur de Center Parcs.

Florent PICHON : Center Parcs est justement un usager particulier, effectivement. Son compteur ne sera pas du même gabarit.

Gabriel AMARD : En êtes-vous sûr ?

Florent PICHON : Je pense que oui.

Gabriel AMARD : D'accord. Nous aimerions connaître le diamètre nécessaire.

Florent PICHON : Je ne peux pas vous le dire maintenant.

Gabriel AMARD : Cela rassurerait tout le monde, sinon, les agriculteurs et les industriels concernés peuvent s'inquiéter. Nous sommes dans un Etat de droit, on n'a pas le droit de faire une part fixe et une facture à la carte, en matière d'eau potable. C'est interdit.

Florent PICHON : Pour le prix du service ; après...

Gabriel AMARD : Pour la part fixe aussi, Monsieur.

Florent PICHON : Pas quand c'est un usager particulier. Les agriculteurs bénéficient de prix de gros...

Philippe QUÉVREMONT : Monsieur, vous n'étiez plus dans la question mais dans l'affirmation, je crois que chacun l'a compris. J'aurais voulu que le maître d'ouvrage, Center Parcs, s'exprime sur la durée de paiement puisque la question a été posée. Center Parcs va-t-il payer pendant 20 ans ?

Jean CHABERT : Dans le modèle que nous avons proposé à nos interlocuteurs, en particulier du Conseil départemental, et les concessionnaires, ce conventionnement fait de Center Parcs un consommateur particulier dans la mesure où contrairement à ce que vous dites, Monsieur, il est parfaitement légal de prévoir conventionnellement un complément de prix sur l'eau qui est une part fixe et qui ne se dimensionne pas sur un diamètre. En revanche, il y a des clauses ; vous allez me dire qu'elles sont illégales mais on les pratique aujourd'hui sur des projets existants. Elles permettent...

(Intervention inaudible.)

L'utilisateur y a intérêt. S'il faisait un recours pour éventuellement interpréter comme vous la loi, cela voudrait dire que tout le monde paierait pour nous. Il n'en est donc pas question. Il y a bien des clauses qui prévoient une part fixe qui est destinée à amortir la part de l'investissement qui nous est directement dédiée. Il est également prévu dans les conventions que nous avons envisagées avec nos interlocuteurs ici et que nous pratiquons déjà par exemple dans la Vienne, une consommation minimum qui est une garantie apportée aux syndicats dans l'hypothèse où l'on aurait la grossièreté de faire trop d'économies d'eau (excusez-moi pour la caricature) ou si l'on avait trop peu de clients et on consommait trop peu d'eau, et donc la somme du prix du service et de la part fixe descendait en dessous d'un niveau d'équilibre permettant au syndicat concerné de maintenir son équilibre économique. Nous nous sommes engagés à payer un minimum, correspondant à un minimum de consommation. Voilà le modèle tel qu'il est envisagé aujourd'hui avec les différents interlocuteurs pour l'eau et pour l'assainissement.

Claude BRÉVAN : Je voudrais poser une question. Vous savez probablement qu'il y a un autre débat public sur un autre Center Parcs, en Saône-et-Loire, et j'ai vu (je viens de faire le rapport de l'atelier sur le même sujet) que le stockage était 800 m³ en Saône-et-Loire et 500 m³ ici, pourquoi y a-t-il une telle différence ? J'ai entendu 500... C'est 1 500 m³ ?

Jean CHABERT : Sauf erreur, c'est lié à la conception du réseau qui est en amont.

Claude BRÉVAN : D'accord, merci. J'avais entendu 500, excusez-moi.

Jean CHABERT : J'ajoute que dans le modèle qui nous sert de référence, on considère que le réservoir en question fait partie de l'investissement du concessionnaire dont le remboursement est garanti par le processus que l'on vient de décrire. D'une manière générale, sur la question qui a été évoquée par Monsieur tout à l'heure : concernant la pression dont on a besoin, en particulier pour des raisons de sécurité, il est généralement admis que c'est sur le site et dans le cadre de notre investissement que cette caractéristique

est atteinte. On nous garantit un débit à une pression standard ; en revanche, c'est nous qui assurons la sécurité à l'intérieur de notre site et donc qui mettons en place les surpresseurs qui garantissent en particulier la sécurité incendie.

Florent PICHON : Je voudrais ajouter suite à la question de Mme Brévan que nous avons prévu au Conseil départemental une sécurité importante sur le site. Nous parlons de l'eau potable depuis une heure et demie parce que c'est le sujet le plus délicat. Comme on l'avait vu, on n'a pas de ressource évidente proche, puisque c'est soit 37 km, soit 16 km, nous ne voulions pas de problème donc nous avons volontairement dimensionné correctement la capacité de stockage sur site. En Saône-et-Loire, ils ont une ressource qui est plus près, avec pas forcément les mêmes contraintes que celles que nous pouvons avoir. C'est la raison pour laquelle le projet n'est pas totalement similaire.

Claude BRÉVAN : Je n'aurais pas posé la question si j'avais bien entendu « 1 500 », c'est entièrement de ma faute.

Florent PICHON : Je voudrais revenir sur la question du prix de l'eau qui est vraiment essentielle. Nous habitons dans le Jura depuis longtemps, nous sommes chargés de défendre les intérêts des Jurassiens, vous pouvez nous faire confiance. Nous allons négocier durement avec Pierre & Vacances – ils le savent – pour que l'impact sur les collectivités et les habitants soit vraiment minimal. L'objectif est que l'impact soit nul, sauf si des bénéficiaires sont éventuellement tirés de ce dossier. J'invite les collectivités qui seront traversées... Les problèmes d'eau sur le plateau, ce n'est pas nouveau. J'ai travaillé à la Direction du Département de l'Agriculture où je m'occupais d'eau potable, il y a 15 ans on essayait déjà de résoudre les problèmes du Syndicat de Ladoye - Le Fied. Donc, c'est peut-être l'occasion de tirer partie de Center Parcs. Nous ne sommes pas là pour débattre de : « pour ou contre Center Parcs ». Nous avons fait un travail technique, vous l'avez rappelé, il s'agit de dire que si le Center Parcs se fait il faut que ce soit dans de bonnes conditions pour les maîtres d'ouvrage qui seront traversés par le dossier ; les maîtres d'ouvrage, ce sont aussi les habitants, ils peuvent bénéficier d'un service. Il faut nous faire un peu confiance là-dessus. Dans les négociations avec Center Parcs, nous discutons, et âprement, l'objectif n'est pas que les prix de l'eau ou de l'assainissement augmentent de manière délirante pour les usagers du secteur.

Un intervenant : Il me semble que les calculs ont été basés sur le taux d'occupation moyen du Center Parcs et les périodes d'étiage correspondront probablement aux pointes d'occupation du Center Parcs, ce qui va modifier les calculs.

Deuxièmement, je pense que tous ces travaux vont entraîner des procédures de modification des zonages d'assainissement des communes. Ce qui est intéressant, c'est que dans ces enquêtes il y a l'incidence sur le prix de l'eau, donc il faudra que les usagers soient attentifs.

Troisièmement, il me semble que dans le Code de l'Urbanisme des articles permettent de demander directement une participation aux bénéficiaires d'une autorisation de construire.

Quatrièmement, mais c'est valable pour un peu tout, ce serait bien de nous préciser le trajet des réseaux pour savoir quelles servitudes cela va éventuellement initier.

Philippe QUÉVREMONT : Je mets de côté la dernière question puisque je crois qu'ils n'en sont pas là. Sur les autres questions, très brièvement ?

Florent PICHON : Tous les graphiques, les calculs en étiage, ce sont les 70 m³/heure du Center Parcs, les 20 litres/seconde. Vous parlez de la pointe, donc c'est bien la période d'occupation maximale du Center Parcs.

Un intervenant : Avec 2 300 personnes.

Jérôme DUFOUR, Bureau d'études TUGEC : Nous travaillons avec Center parcs sur ces questions de besoin juste pour préciser deux notions, la notion que vous avez évoquée avec le taux d'occupation même à 100 % tous les lits des cottages ne sont pas occupés, par exemple des cottages de 6 personnes sont occupés par une famille de 5 personnes, cela permet d'établir les besoins moyens. Par ailleurs, on a donné un débit de pointe de 20 litres/seconde correspondant à un remplissage total du Center Parcs. Les deux cas de figure sont bien étudiés.

Florent PICHON : J'ai bien fait tous les calculs en étiage. Théoriquement, il y a déjà une hypothèse. Pour l'impact des stations d'épuration, on prend des périodes théoriques qui ont peu de chances d'arriver, c'est-à-dire l'étiage vraiment critique, périodes sur 5 ans des cours d'eau et périodes de pointe du projet, quel qu'il soit et c'est bien ce qui a été pris ici.

Philippe QUÉVREMONT : Une dernière question avant de faire la transition.

Bernard POUILLARD : Bonsoir à tous, je salue le travail de M. Pichon. Nous sommes très en amont du projet, je suppose que votre travail est très en amont du projet actuellement, puisque suite à ma demande, j'avais demandé la possibilité d'un autre site, et d'après ce que je constate que vous ne travaillez que sur le premier site prévu. On ne voit pas le deuxième site.

Florent PICHON : Les nouveaux projets de sites d'implantation ont été étudiés. Pour l'eau potable ou l'assainissement, c'est a priori le bassin versant de la Cuisance, les hydrogéologues confirmeront, il y a des colorations en cours. D'après nos connaissances, cela va plein Nord. On est sur le bassin versant de la Cuisance, on change de secteur. On se situe au sein du périmètre de protection éloigné de la source de la Pochère qui alimente la commune des Planches-Près-Arbois. C'est loin, mais effectivement c'est une zone très faillée avec des circulations très rapides et c'est le bassin versant de la source de la Cuisance. L'arrêté de délimitation du périmètre de protection est en cours. C'est un périmètre éloigné, juste une zone de vigilance, il est vrai que c'est le bassin d'alimentation de la source, mais il n'y a pas de réglementation spécifique qui s'applique, c'est juste une zone de vigilance particulière de toutes les réglementations.

Philippe QUÉVREMONT : Il me semble que la question était : est-ce que dans vos études financières de ce réseau, vous avez étudié le positionnement alternatif du centre ?

Florent PICHON : Je n'ai pas fait les plans.

Bernard POUILLARD : Sur votre plan tout à l'heure, le deuxième site ne figurait pas.

Florent PICHON : Si, je vais le retrouver. Je finis, sur l'option Centre Est, cela pourrait coûter un peu moins cher (400 K€) car on sera proche du réservoir d'eau Montrond notamment, et là on pourrait passer d'ailleurs via la RN5 en accotement. Sur l'option Heute La Roche, on s'éloigne car on est plus au Nord du site, via Picarreau, cela pourrait coûter 200 K€ de plus, via Le Fied 600 K€ (on est plus au Nord-est).

Bernard POUILLARD : Le deuxième site est plus près de la RN5 que le premier.

Florent PICHON : Voilà les plans des deux sites, on serait plus près avec l'option arrivant de Montrond. On pourrait passer via la RN5.

Philippe QUÉVREMONT : Je ne sais pas si cela change complètement l'ordre de grandeur des débits.

Florent PICHON : Non, malheureusement cela ne change rien au niveau de l'eau, ni pour les pêcheurs.

Un intervenant : Une question concernant les procédures de zonage d'assainissement,

seront-elles demandées à toutes les communes concernées ? C'est intéressant pour l'utilisateur, car il y a l'incidence sur le prix de l'eau.

Florent PICHON : Il faut le reprendre du côté assainissement.

L'intervenant précédent : Cela a une incidence sur le prix de l'eau potable.

Florent PICHON : Effectivement, il y a aussi un zonage de distribution d'eau à voir.

L'intervenant précédent : Cela se fait en même temps.

Florent PICHON : Il est peu fait par les communes pour l'instant, c'est en cours. Il faudra prendre en compte ces nouveaux éléments.

L'intervenant précédent : C'est intéressant pour l'information des usagers.

Florent PICHON : Tout à fait.

L'intervenant précédent : Mon autre question portait sur la participation aux travaux prévus au Code de l'urbanisme. Pourquoi ne pas les demander ?

Florent PICHON : Je ne suis pas un spécialiste du Code de l'urbanisme, je ne veux pas m'avancer, car ce n'est pas mon domaine.

Philippe QUÉVREMONT : C'est la question des taxes d'équipement, ce n'est pas spécifiquement affecté aux questions d'eau.

Florent PICHON : C'était l'ancienne PVE qui permettait de le faire, mais cela a encore changé. N'étant pas spécialiste, je ne vais pas m'avancer.

Philippe QUÉVREMONT : Je vais vous proposer d'arrêter, car on pourrait passer toute la soirée sur l'eau, on va passer à l'assainissement. Avant, je voudrais tirer une conclusion provisoire. Pour ceux qui étaient là samedi, vous avez pu remarquer que quand on a parlé d'environnement, en fonction des propos tenus, on a dans certains cas mentionné des points de vigilance. J'ai renvoyé toutes les questions d'environnement qui concernaient les réseaux (eau et assainissement) à ce soir. Donc, je voudrais en votre nom relever un point de vigilance. Il y a bien sûr la question du prix de l'eau, ce n'est pas dans le domaine de l'environnement mais dans celui des usagers. C'est tout aussi fondamental, mais c'est hors environnement.

Sur l'environnement, je voudrais relever un point qui concerne la source de la Papeterie. J'ai cru comprendre dans vos fiches que l'autorisation actuelle de la source de la Papeterie permettrait ce prélèvement. À la limite, on pourrait augmenter les prélèvements sans faire de procédure particulière. Or, vous avez eu une demande très forte de mesurer l'incidence, même si ce n'est que 10 ou 20 % de plus. Je voudrais noter un point de vigilance, même si l'autorisation n'est pas à reprendre, vous aurez une attente sur l'impact sur les milieux. Je crois qu'il est important de le dire et d'être au rendez-vous quand il faudra l'être.

Bertrand SPECQ : Je vais répondre, effectivement vous avez compris que de toute façon on n'allait pas donner un coup de pelle avant d'avoir fait des études complémentaires. On ne prélèvera rien sur la source de la Papeterie tant qu'on n'aura pas fait cette modélisation hydraulique, et notamment les conséquences que cela pourrait avoir sur la rivière Ain. Là-dessus, c'est très clair et c'est ce que nous avons dit au Président du Conseil départemental, qui est un peu le régional de l'étape par rapport à la commune de Champagnole, il était d'accord avec cela. De toute façon, on fera cette modélisation hydraulique et on en tirera les conséquences. Si l'on voit qu'il y a un risque, on proposera une solution qui minimise ce risque, et notamment la solution qui peut être celle du bouclage qui permettrait de répartir le risque.

Philippe QUÉVREMONT : Impact sur les milieux à étudier, même si l'autorisation actuelle le permet.

Claude BRÉVAN : Je voudrais quand même ajouter un commentaire à la fin de ces interventions. Il est établi qu'il n'y aura pas besoin de faire une enquête « loi sur l'eau » au niveau du prélèvement de la source de la Papeterie.

Philippe QUÉVREMONT : C'est ce qu'il y a dans les fiches.

Claude BRÉVAN : Il n'empêche que si le projet se poursuit après ce débat public, il faudra qu'il y ait une concertation en continu qui se poursuive jusqu'aux autorisations. Il serait bien qu'à la fin de ce débat le maître d'ouvrage prenne l'engagement, avec le Conseil départemental et les services concernés, de faire ces études, même si ce n'est pas effectivement obligatoire, simplement dans un souci de transparence, que tout le monde soit rassuré sur cette question qui est manifestement sensible.

Philippe QUÉVREMONT : Nous passons à l'assainissement

L'ASSAINISSEMENT

Florent PICHON : Je vous rappelle juste les besoins : 2 500 EH (organique) à 3 500 EH (hydraulique). Ce sont des eaux plus diluées, quand on connaîtra mieux le projet, toutes les caractéristiques des effluents, on aura des notions plus précises. Il est compliqué de dimensionner une station d'épuration où l'on regroupe deux stations d'épuration, tout le dimensionnement organique pour traiter de la pollution et tout le dimensionnement hydraulique pour gérer les eaux claires (problème pour les collectivités).

Deux options pré-retenues sont proposées au débat public, d'autres ont été étudiées, notamment Le Fied ou sur site. On ne les développe pas ici, vous avez les notes dans la fiche.

Option 1 : Assainissement avec Plasne

Plasne dispose d'une station existante d'une capacité de 2000 EH (pollution d'un habitant par jour). Actuellement, elle a un bon fonctionnement. De plus, elle est bien dimensionnée. La commune de Plasne représente environ 300 habitants et la coopérative fromagère représente l'équivalent de 700 EH. Aujourd'hui, on a 1 000 EH de raccordés pour une capacité de 2 000, ce qui laisse une bonne sécurité. Il faudrait forcément l'agrandir pour recréer une station d'épuration de 4 500 EH (1 000 EH actuellement raccordés plus de 3 500 EH pour Center Parcs).

Il faut noter que les eaux des coopératives sont très chargées en pollution (eau de lavage du petit lait). Cela irait bien avec des eaux un peu plus diluées du Center Parcs.

Le réseau est le plus proche du projet, raison pour laquelle il est étudié, il n'y a que 2 400 m.

Vu qu'il faudrait agrandir, une acquisition foncière serait nécessaire en tout cas autour du site, si vous décidez de la laisser au même endroit ou trouver un nouveau site, car elle est un peu proche des premières habitations.

Le rejet des eaux traitées actuellement se fait dans le milieu souterrain (la Seille), des circulations ont été faites. Si l'on fait un nouveau site ou si l'on change le lieu de rejet, il faudrait faire des circulations de reconnaissance, mais a priori cela devrait aller sur la Seille. Le débit annuel de la Seille est de 86 000 m³/j et le débit rejeté par le Center Parcs en assainissement serait de 450 m³ (soit 90 % de 500 m³ d'eau potable).

Concernant tous les chiffres, les diamètres de tuyaux, etc. nous sommes à votre disposition

pour vérifier tous ces calculs.

Cela représente 0,5 % du débit moyen annuel. Par contre, en étiage, le débit de la Seille représente 250 m³/h pour un rejet à 64 m³/h (70 m³ x 0,9), soit 26 % du débit de la Seille.

Ce sont des chiffres pour alimenter le débat.

Pour faire un bilan complet, j'ai noté tout ce qui a été dit lors de ce débat public, certains ont déjà évoqué les problèmes de dilution dans la Seille. Il existe des cheminements souterrains avec des dilutions intermédiaires. 360 m³/j à la Borne aux Cassots, cela fait autant d'eaux usées traitées que d'eaux pluviales. C'est ce qui résultait de vos discussions antérieures.

(question dans la salle inaudible.)

Philippe QUÉVREMONT : Je vous propose que la deuxième solution soit présentée et que l'on débat ensuite.

Florent PICHON : Coût de cette solution, raccordement de 2 400 m : 0,6 million d'euros, extension de la station 4500 EH : 2,3 millions d'euros, soit 2,9 millions d'euros. L'apport Center parcs 78 % de la station, par rapport à sa charge polluante : 2,4 millions d'euros et l'apport commune et coopérative 22 % : 0,5 million d'euros.

Option 2 : raccordement sur Poligny

Ce sont deux cas différents en termes de situation actuelle. Autant on a vu que la station de Plasne était de bon fonctionnement, qu'elle avait une capacité suffisante ; autant la station d'épuration de Poligny-Tourmont est ancienne (et je parle sous couvert de M. le maire) en limite de capacité nominale, et actuellement non conforme à la réglementation. Elle est donc à réhabiliter à très court terme, la municipalité s'y prépare.

Je me suis permis de faire très grossièrement une enveloppe financière du coût de réhabilitation de cette station. Il lui faudrait 11 000 EH et cela coûterait 4,6 millions d'euros (420 €/EH). C'est le ratio de ce type de station, il y a un petit effet d'échelle de traité. Plus on est nombreux, plus on se rassemble, moi cela coûte cher ramené à l'équivalent habitant.

La réhabilitation des réseaux est d'ailleurs en cours (bassins d'orage notamment sur la zone industrielle), elle coûterait 5,2 millions d'euros.

Si l'on raccorde le Center Parcs dans cette hypothèse, il faudrait bien sûr ajouter le raccordement du site via le GR59 et des routes communales sur le plateau, 6 km de réseau : 1,3 million d'euros.

Il est sûr qu'il faut aller chercher le site.

L'adaptation du problème de réhabilitation des réseaux. En fait, on a regardé une première approche, cela passe relativement bien, c'est-à-dire que l'on ne perdrait pas d'effluents. On parle des stations, mais il ne faut pas perdre les effluents dans des réseaux éventuellement anciens. Si on passe par le centre-ville de Poligny, il est sûr que le réseau est beaucoup plus complexe et que l'on aurait un peu plus de chance de perdre un peu de pollution, alors que si l'on passe par l'antenne de la zone industrielle, dont une bonne partie a déjà été refaite, il est prévu que des bassins d'orage soient mis là ; donc, cela passe très bien en contournant, en passant par la zone industrielle de Poligny. Le programme qui était prévu à 0,6 million d'euros devrait être augmenté de 0,1 million d'euros. Il faudrait 16 000 EH avec le Center Parcs, ce qui coûterait 5,8 millions d'euros. Donc un total de 7,8 millions d'euros.

Dans cette hypothèse, la part de Center Parcs représente 22 % de la station, soit 2,6 millions d'euros et l'apport de Poligny à 78 % soit 5,2 millions d'euros.

Vous avez les tracés, avec le site, la station. La ferait-on sur place ou changerait-on de site en la mettant plus loin ? Si raccordement par Poligny, on passerait par la petite route de Barretaine, le GR59, on passerait à côté de la zone industrielle, la station Poligny-Tourmont avec rejet sur l'Orain.

Option Plasne : rejet en infiltration, exutoire naturel La Seille ; la différence sur cette station est que c'est un rejet en milieu naturel superficiel. Je vous laisse en débattre, mais les analyses sont différentes. Cela me semble un critère de décision.

Il n'y a pas de données sur le débit annuel de l'Orain, sauf celles aux Deschaux qui ne sont pas exploitables. Il faut le connaître pour comparer au débit rejeté, mais on sait qu'en moyenne annuelle il n'y a pas d'impact. On a pu avoir une donnée de débit d'étiage : 320 m³/h, en comparant aux 64 m³/h, les rejets du Center Parcs augmenteraient de 20 % le débit d'étiage ; ce qui n'est pas négligeable.

Les hydrogéologues pourraient nous parler des études plus en aval, l'Orain étant un peu sensible également au niveau hydrologique. On peut imaginer un traitement tertiaire, et ce n'est qu'une proposition au maître d'ouvrage, avec des systèmes de rétention, infiltration des eaux après la station qui permettraient de diminuer un peu, c'est tout à fait possible. De toute façon, il y a un dossier déclaration loi sur l'eau et les services y veillent.

Il y a un dossier spécifique, il faudra trouver les débits de l'Orain et montrer que le rejet de la station n'a pas d'impact sur l'Orain, sinon ce ne sera pas accepté.

Philippe QUÉVREMONT : Merci, avant d'aborder les questions du public, les deux maîtres d'ouvrage potentiels, c'est-à-dire M. le Maire de Poligny et M. le Maire de Plasne souhaitent dire un mot.

Dominique BONNET, Maire de Poligny : Pour la proposition sur Poligny, il a été évoqué de rénover la station. En termes de chiffres, sur Poligny, l'assainissement représente une redevance annuelle de 320 000 €, soit 1,25 €/m³. L'apport de Center Parcs amènerait autour de 500 000 € par année de redevance à la ville de Poligny. En termes d'investissement, car on peut se poser la question et se demander si l'on a la capacité de faire cet investissement, nous avons fait en 2012-2013 l'équivalent d'un peu plus de 2,2 millions d'euros de travaux d'assainissement, que nous avons absorbés. Ces travaux ont été faits sans impact sur la redevance d'assainissement. Donc, nous avons toujours un plan d'investissement qui se fait et qui permet l'amélioration des réseaux. Là, ce serait l'amélioration de la partie station.

Sur cette station, il y a toujours une part de l'Agence de l'eau, et d'ailleurs on la rencontre cette semaine pour d'autres problématiques. Sur la facture d'eau, une certaine somme est prélevée, et l'Agence de l'eau redistribue cette manne financière. Donc, il y aurait une participation de l'Agence de l'eau. Généralement, il y a une petite participation du Conseil départemental sur ce type d'investissement, c'est classique pour l'assainissement. Donc, pour la ville de Poligny, on peut absorber avec les redevances cet investissement sur 6, 7 ou 8 ans.

On a parlé de la problématique de l'eau, mais aussi un point important qu'il faut savoir, on observe à Poligny (et je pense partout) une baisse de la consommation. Donc, on a toujours 1 ou 2 % en moins de consommation d'eau depuis trois ou quatre ans. On enregistre donc une baisse progressive de consommation d'eau et on aurait donc une légère baisse de la redevance (485 ou 490 000 € au lieu des 500 000 €).

(commentaires dans la salle.)

Philippe QUÉVREMONT : Nous reviendrons sur les questions, M. le Maire de Plasne, voulez-vous intervenir ?

Hubert MOTTET, Maire de Plasne : Je voulais apporter une petite précision au raccordement éventuel sur Plasne. Nous ne sommes pas opposés à l'étude de ce raccordement, nous n'en faisons pas la demande. Par contre, deux points nous paraissent très importants, d'une part la proximité de la station par rapport au village. On ne peut pas imaginer refaire une station de 4 500 EH au même endroit. Donc, il faudrait déjà la déplacer. D'autre part, le point le plus important concerne les boues. Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs du plateau sont en appellation « Comté ». C'est la coopérative de Plasne-Barretaine qui s'occupe de mener les boues, la part de la fromagerie produit la plus grande part des boues. Donc, nous avons une convention pour que les boues soient menées par les agriculteurs. Or, si le Center Parcs se raccordait, cette convention deviendrait caduque et il faudrait trouver une solution pour les boues, et ce n'est pas à nous d'apporter cette solution.

Philippe QUÉVREMONT : Merci M. le maire, nous allons prendre quelques questions.

Jean-Baptiste FAGOT : Je vais faire plus rapide encore. On continue notre petit tour du Jura après avoir parlé de la Cuisance, de la Seille, de l'Ain, de la Glatine, cette fois on parle de l'Orain. Oh surprise, vous nous reprenez de la Seille. En lisant vos dossiers, on parlait d'un milieu récepteur pour l'unité de Plasne de la Brenne. La Brenne en Saône-et-Loire est un affluent de la Seille, ce n'est pas tout près, ou il y a un couac dans les informations. Je ne me trompe pas ! Tout cela pour dire que ce serait la Brenne dans sa partie très apicale au niveau du Bied des Bordes notamment vers Saint-Lothain. C'est un milieu suivi par le réseau départemental patrimonial du Conseil départemental également. Donc, on nous cite les données du secteur dans les éléments techniques, et c'est très intéressant. On s'aperçoit que sur les données des années précédentes, on observe notamment de l'ammonium (forme réduite de l'azote). Cela traduit un souci de traitement. Cela vient-il de la station ou d'un raccordement qui n'est pas fait ou d'autres choses ? En tout cas, cela pose des questions.

Philippe QUÉVREMONT : Qui peut répondre à cette question ? M. le maire ?

Hubert MOTTET : Notre station d'épuration ne va pas du tout dans la nappe de la Brenne. Les colorations ont été faites, cela va tout à la Borne aux Cassots, donc sur la Seille. Une petite partie de Plasne se trouve sur le bassin versant de la Brenne (partie Petit Plasne), là on a une station de pompage des égouts qui remonte tout de l'autre côté. Il n'y a pas une goutte d'eau des égouts de Plasne qui va à la Brenne.

Jean-Baptiste FAGOT : Merci, donc c'est une erreur des informations de vos fiches. Sur la Brenne, il y a des écrevisses à pattes blanches qui sont des espèces patrimoniales fortes et protégées. Cela a changé les histoires d'hydrologie aussi et de capacités du milieu récepteur. Il faudra donc que l'on affine les secteurs de rejet, mais cela pose différentes questions. Je ne situe pas bien la borne en question mais est-ce qu'on parle également de la Seille de Ladoye qui serait également le milieu récepteur des eaux pluviales du Center Parcs ?

Philippe QUÉVREMONT : On a parlé des eaux pluviales samedi dernier, donc on ne va pas revenir sur la question.

Jean-Baptiste FAGOT : Tout à fait, j'étais là mais je veux dire que si l'on met deux charges au même endroit, il faut bien les considérer de la même manière.

Deuxième point, encore une fois je reviens toujours dessus et j'en ai parlé la semaine dernière pour la Seille, pour la Glatine. J'en ai parlé pour l'Ain tout de suite et j'en reparle pour l'Orain ou encore une fois la Seille : on n'a aucune caractéristique de l'état actuel de ces milieux, donc on s'apprête éventuellement à rejeter d'un côté ou d'un autre et ce facteur-là est un facteur de décision très important de la même manière que ceux des capacités d'absorption, du coût des réseaux, etc.

Philippe QUÉVREMONT : Je vais proposer une réponse très brève là-dessus. Tout à

l'heure, j'insistais sur le fait que sur la Papeterie, il me semblait qu'il y avait des hypothèses déjà couvertes par une autorisation, donc il fallait volontairement faire une étude d'impact. De toute façon, quelle que soit la station, il y a autorisation loi sur l'eau et étude d'impact. On est bien clair là-dessus.

Jean-Baptiste FAGOT : Je voudrais souligner par ce point-là avant d'en arriver aux dossiers réglementaires, qu'il y a des décisions politiques et techniques à prendre. Il nous faut tous les ingrédients de la recette pour pouvoir faire ce positionnement. D'accord, on est en amont mais encore une fois Pierre & Vacances nous avait bien apporté des éléments sur l'eau pluviale de manière à anticiper. Des données dans le SIE de l'Agence de l'eau existent et des suivis réalisés par le Conseil départemental, par l'Agence de l'eau. De ces données là, on n'en a pas la synthèse aujourd'hui et c'est bien dommageable.

Pour terminer, encore une fois quid de la saisonnalité ? On sait que des stations (ce ne sera peut être pas le cas ici et on n'est pas dans des secteurs où il fait très froid) l'hiver, sur des grosses périodes de froid, on voit bien dans des stations comme Métabief par exemple qu'il y a des gros soucis de traitement l'hiver parce que le traitement biologique se fait très mal. La question se pose moins chez nous mais ne se posera-t-elle pas ? Je n'en sais rien. Elle n'est pas prioritaire mais on doit se la poser malgré tout.

Et enfin, deux points encore, je pense qu'il faut coordonner toutes ces réflexions aux projets de contrat de rivière en cours : il y en a un sur la Seille, un sur l'Orain. Il faudrait discuter avec ces gens-là également sachant qu'il y a également de nombreux projets de restauration physique sur l'Orain, car c'est un cours d'eau très dégradé morphologiquement, avec des capacités d'absorption et d'auto-épuration qui sont bien moindres, donc une résilience bien moindre, auxquelles on ajouterait une pression physico-chimique. Ces projets-là sont portés par la communauté de communes de Poligny en partie sur le secteur. Il serait intéressant d'avoir des projets ambitieux et croisés qui dépassent simplement le projet du Center Parcs.

Un dernier point, et je vous laisse la parole, excusez-moi, sur la question du personnel et de la gestion. Sur le contrat de rivière Bienne qui a eu lieu il y a une dizaine d'années, il y avait des pollutions métalliques dues aux industries. Il y a eu de lourds investissements réalisés par l'Agence de l'eau, par les collectivités, les entreprises pour traiter ces éléments, sauf qu'au bout de deux ans, les personnels formés n'étaient plus là, les équipements n'étaient plus utilisés et l'investissement était perdu pour une simple histoire de main-d'œuvre et d'implication des collectivités. Tout cela m'amène au fait qu'il faudra bien considérer la gestion des ouvrages. Ce n'est pas qu'un investissement ponctuel. Il me semble que la station de Poligny fonctionne également avec du personnel dédié dont la formation est plombier. Je n'ai rien contre ces personnes mais ce n'est pas leur métier de gérer une station d'épuration. A un moment donné, il faut du personnel, un encadrement. Il faut le prendre en compte.

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : Première question : celle de la saisonnalité. Est-ce du côté du Conseil départemental on peut répondre là-dessus ? Est-ce que tout va geler en hiver, est-ce que les stations vont passer en hibernation ?

Florent PICHON : Non, je ne pense pas. Comme vous l'avez dit, cela pourrait être réétudié. Pour des stations comme celle de Poligny à 16 000 EH, les températures d'eau pour traiter les bactéries ne posent pas de problème. Dans le haut Jura, il faut couvrir effectivement les stations et utiliser des clarificateurs, mais cela coûte très cher. On n'a pas ce cas à Poligny ou Plasne.

Philippe QUÉVREMONT : Sur les autres questions, je crois que M. le Maire de Poligny voulait répondre.

Dominique BONNET : Concernant les rejets, il faut surtout relativiser par rapport au type de rejets. Aujourd'hui, sur la station de Poligny, il faut acquérir de la performance, c'est certain mais on a eu en un an 3 accidents : 2 accidents de lactosérum, qui ont mis à genoux la station car c'était une grande quantité et l'accident provoqué par un petit artisan qui a déversé du plomb. Ce sont des accidents liés à des structures très polluantes et c'est plutôt sur ce type de structures que l'on s'engage. On a embauché un jeune spécialisé dans la maîtrise de l'eau que l'on prend encore un an puisqu'il prépare une licence professionnelle et on va acquérir des compétences pour régler justement ces problèmes de rejets. Par ailleurs, il faut quand même rappeler que tous ces rejets sont contrôlés par les organismes de la chambre d'agriculture donc on a des contrôles périodiques.

Notre volonté, c'est surtout de rejeter des eaux propres dans l'Orain. En améliorant cette performance et en regardant de plus près l'ensemble de ces rejets, on aura des rejets beaucoup plus sains. Je ne pense pas qu'en termes de DCO ou DBO et autres éléments polluants, les eaux du Center Parcs polluent. Je pense plutôt qu'elles dilueront. On a des accidents assez périodiques sur ce type de station et lors des deux accidents de lactosérum, la station a été « à genoux » pendant près d'un mois. Ce sont de vrais problèmes de pollution des cours d'eau. Plutôt que de parler d'assainissement, c'est ce type de point qu'il faut regarder.

Philippe QUÉVREMONT : Sur les milieux, M. le Maire, le contrat de rivière etc., avez-vous quelque chose à répondre ?

Dominique BONNET : La communauté de communes du côté de Grimond effectivement a pris la compétence concernant les rivières qui était auparavant gérée par un syndicat (le syndicat Orain/Grozonne. Il y a, en collaboration avec l'Agence de l'eau et l'ensemble des techniciens qui font partie de cette structure, un programme de réhabilitation des cours d'eau, de re-méandrement. On m'a expliqué que dans les années 70, on avait tiré tout droit pour irriguer le milieu agricole et drainer. On avait cassé tous ces virages de rivières et aujourd'hui, on revient en arrière et on reforme les lits initiaux des années 70-80. On essaie. Le Président est un peu plus prudent. Il y a un programme de 3 millions d'euros.

Philippe QUÉVREMONT : Merci M. le Maire. Sur l'aspect des contrats de rivière, je crois que le Conseil départemental souhaitait s'exprimer, puis on va prendre 1 ou 2 autres questions.

Florent PICHON : Je souhaitais juste rassurer l'assemblée car vous avez évoqué plusieurs fois les contrats de rivière. Ce sont des démarches d'études globales à l'échelle d'une rivière. Bien sûr c'est très important et le département est un moteur dans ces démarches. C'est moi qui suis devant vous mais je n'ai pas travaillé seul. J'ai travaillé avec la collègue qui travaille sur le contrat de rivière Orain amont, j'ai travaillé avec le PTB qui suit la plupart des contrats de rivières, Orain etc.

Philippe QUÉVREMONT : Peut-être encore 1 ou 2 questions et on passe aux autres investissements.

Christophe de Plasne : Bonjour. J'ai une question plutôt administrative. Aujourd'hui, on a deux communes qui sont maîtres d'ouvrages : Plasne et Poligny. Apparemment en 2016 la communauté de communes va prendre la compétence d'assainissement ; ce qui veut dire qu'on aura plus qu'un maître d'ouvrage qui sera la communauté de communes. Est-ce que la communauté de communes pourra imposer l'agrandissement de la station de Plasne passant outre l'avis du conseil municipal ?

Philippe QUÉVREMONT : Quelqu'un peut répondre à la question ?

Jean-François GAILLARD – Président de la communauté de communes de Grimond/Poligny : Je n'ai pas bien compris. C'est nous qui allons choisir s'il faut agrandir la

station de Plasne ou celle de Poligny ?

Christophe de Plasne : Est-ce le Conseil de la communauté de communes qui va prendre la décision : agrandissement de Poligny ou agrandissement de Plasne ?

Jean-François GAILLARD : Si c'est la compétence de la communauté de communes, c'est elle qui est maître d'ouvrage, donc c'est elle qui va financer. Je ne vais pas décider tout seul. On fera en fonction des études et en fonction de la meilleure rentabilité de l'opération. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire

Philippe QUÉVREMONT : Encore une question ?

Claude BRÉVAN : M. Gaillard, vous n'avez pas répondu à la question qu'on posait. La question que Christophe posait est : si c'est la communauté de communes qui a la compétence, c'est elle qui va décider. Ce n'est plus le Conseil municipal qui va dire s'il est d'accord ou pas. C'est cela la question posée.

Jean-François GAILLARD : Le décideur est le payeur. Mais ce sera en concertation avec la municipalité de Plasne. On ne va pas imposer ainsi directement. Mais le financeur sera la communauté de communes.

Philippe QUÉVREMONT : Merci, je vous propose maintenant de passer à la partie routière qui est aussi un point d'intérêt pour tout le monde. Même schéma : présentation du Conseil départemental. Là aussi, en m'excusant mais je crois qu'il faut qu'on aille assez vite dans la présentation

(Commentaires inaudibles de la salle.)

Philippe QUÉVREMONT : J'entends du brouhaha mais je ne comprends pas ce qu'il signifie. Donc sur la desserte routière : si vous voulez vous présenter.

DESSERTE ROUTIER

Michel THOMAS, responsable du service des routes au Conseil Départemental : Bonsoir tout le monde. On a conduit des études préliminaires sur les différents scénarios pour accéder du point de vue routier aux sites éventuels du Center Parcs.

Un petit rappel sur quelques données : je ne vais pas vous inonder de chiffres, il y en a déjà eu beaucoup mais il en faut quelques-uns quand même. Sur le trafic prévisionnel attendu, tout sens confondu même si bien sûr ce n'est pas régulier toute la semaine (il y a des pointes de circulation la veille et à la fin du weekend : pendant cette période, les chiffres fournis par Pierre & Vacances sont de l'ordre de 1 400 véhicules/jour dont 8 poids lourds, ce qui est symbolique. Dans ces 1 400 véhicules/jour, il faut entendre la clientèle, les fournisseurs et les employés du Center Parcs). Les autres jours, c'est de l'ordre d'une moyenne de 400 véhicules/jour. D'où viennent les flux ? Il y en a 2 principaux : l'autoroute A39 côté ouest depuis l'échangeur de Bersaillin à 13 km et côté est, côté Suisse, la RN5.

Dans un premier temps, nous avons étudié assez logiquement l'aménagement de la route qui se rapprochait le plus du futur site : c'est la RD68 qui monte depuis Poligny jusqu'à Plasne et se poursuit vers le Fied.

Il est apparu un autre scénario, que nous avons regardé : c'est un accès non plus par le Sud mais par le Nord, c'est-à-dire depuis la RN5, depuis Poligny, direction les Monts de Vaux, direction Montrond et prendre à droite, une route forestière qui s'appelle la Combe-au-Lard, et qui descend plein sud jusqu'au site. Elle traverse en fait toute la forêt du Nord vers le Sud et après le site éventuel du Center Parcs, se poursuit jusqu'au Fied (explications représentatives sur la carte).

Les travaux à prévoir pour permettre d'écouler le trafic que je vous ai indiqué concernent deux postes principaux : l'aménagement du carrefour sur la RN5, puisqu'il y aurait des flux importants dans les deux sens notamment du côté Suisse donc des gens qui tournent à gauche. Aujourd'hui, on a une route bidirectionnelle et cela consisterait à créer une voie centrale qui permettrait la manœuvre de tourne à gauche en toute sécurité. Au passage, on regrouperait la route forestière et en face la voie communale qui part vers Chausseuans, donc ce serait un carrefour en croix pour donner une image.

Le deuxième poste important est bien sûr l'aménagement de la route forestière ; aujourd'hui on a une route revêtue qui fait environ 3 mètres de large. On élargirait pour permettre la circulation dans les deux sens (5,50 m de chaussée) avec des accotements sur environ 3,5 km.

En termes de coût, l'ensemble de ces deux postes représente environ 1 million et demi d'euros tout compris. En termes de financement (je parle sous le contrôle de mes élus et de mon directeur) ce serait le département du Jura qui financerait.

(Commentaires dans la salle.)

Philippe QUÉVREMONT : Peut-être à ce stade avant de passer aux questions, je vais passer la parole à la Direction Interrégionale des Routes, puisque la RN5 est une route qui est restée nationale. Ils ont eu la courtoisie de se joindre à nous. Souhaitez-vous dire un mot maintenant ?

Jean-François BEDOT*, DIR Est : Bonjour. Je n'ai pas de remarques particulières à faire si ce n'est qu'il faudra qu'on regarde ensemble le projet abouti : le type de carrefour à aménager, les aménagements qui seront à faire, les impacts sur la route nationale. Quant au financement, je pense qu'effectivement l'Etat n'a pas à priori vocation à participer à l'aménagement d'un carrefour sur la RN.

Philippe QUÉVREMONT : Merci, cela clarifie tout de suite les choses. Je vais proposer qu'on passe aux questions même si vous avez peut être encore des choses à ajouter. La proposition est assez simple.

Bernard POUILLARD : Re-bonjour à tous. J'avais émis l'idée d'un autre site. Je m'aperçois que là, vous avez bien pris en considération l'éventualité de cet autre site, plus exactement, l'amélioration du premier site. Par contre, vous n'avez pas pris en considération l'arrivée sur l'autre site éventuel. Tout cela reste des éventualités pour moi car je n'y tiens pas du tout.

Constatation première : sur l'arrivée par la RN5, donc 3 500 m de route en partie forestière, avez-vous pensé qu'il y a des travailleurs forestiers quand même de temps en temps ? Il n'y a pas que des touristes qui vont arriver là. Alors comment cela va se passer entre les uns et les autres ? Qui aura la priorité ? Les travailleurs ou les touristes ? En France, on donne plutôt priorité aux touristes.

Philippe QUÉVREMONT : Je précise que quelquefois, les travailleurs sont dans de gros engins !

Bernard POUILLARD : Tout le monde sait que les travailleurs forestiers ont du matériel assez important et cela va être quand même un peu problématique, je pense.

Philippe QUÉVREMONT : On en a parlé dans l'atelier forêt.

Bernard POUILLARD : Deuxième remarque : quant à l'éventualité du deuxième site, là vous n'en parlez pas. Peut-être que cela va venir après ? Je suppose.

(Rires dans la salle.)

Mais l'arrivée éventuelle du deuxième site est à proximité de la RN5, donc cela ne coûterait pas très cher !

Philippe QUÉVREMONT : Des répondants ?

Michel THOMAS : Je vais répondre à la deuxième question si vous le permettez. Nous n'avons pas étudié pour l'instant cette deuxième éventualité, mais ce n'est pas un souci. On peut l'étudier si on nous le demande.

Pour répondre à votre première question sur les priorités, c'est le Code de la route qui s'applique, tout le monde peut circuler. Par contre, la question que vous soulevez est plutôt celle du croisement, de la cohabitation en termes de circulation des engins des forestiers qui sont des engins plus importants que la voiture de tout le monde et les autres véhicules. Effectivement, on a prévu 5,5 m de largeur de chaussée, ce qui permet en principe le croisement d'un poids lourd et d'une voiture à vitesse réduite (50 km/h). Par contre, si on a deux poids lourds qui se croisent, ils vont effectivement mordre sur les accotements, donc on a prévu dans notre étude préliminaire l'aménagement de la chaussée : l'élargissement mais aussi de créer des accotements (des sur-largeurs de chaque côté) d'environ 1 m renforcés qui permettront de rouler dessus, donc le croisement sera tout à fait possible.

Concernant la cohabitation des flux, il y a d'autres exemples de routes où il y a à la fois des forestiers et des voitures légères qui existent dans notre département. Si tout le monde respecte le Code de la route, cela se passe en général bien.

Philippe QUÉVREMONT : On va prendre une autre question.

(Commentaire inaudible.)

Michel THOMAS : Effectivement c'est la partie voirie très clairement. Il y a sans doute des dépôts de bois, des choses comme cela qu'il faut regarder. Cela viendra dans un deuxième temps.

Bernard POUILLAT : C'est le département qui prend en charge tout cela. Ce n'est pas normal. Le département, ce sont nos impôts.

Philippe QUÉVREMONT : Question, est-il normal que le département finance ? M. SPECQ, vous pouvez répondre à cette question ou M. Chalumeaux si vous préférez ?

Bertrand SPECQ : Il faut savoir que dans un premier temps, on avait prévu de passer par la RD68, qui était la route de Plasne. Suite au débat public, ce n'était pas souhaité par une bonne partie des gens présents dans cette salle. La RD68 étant une voie départementale, cela aurait été payé de toute façon par le département, avec un coût supérieur à celui de l'aménagement de la rue de la Combe-au-Lard. On a considéré que c'était en substitution. La rue de la Combe-au-Lard n'est pas une voie départementale, et cela n'a pas été débattu en assemblée départementale, on a écrit de manière peut-être abrupte que c'est le département qui doit financer, cela peut faire l'objet d'une discussion. Mais on ne voyait pas comment il pouvait en être autrement puisque, en fait, c'est le débat public qui a permis de faire émerger d'autres solutions. Un certain nombre de gens dans la salle ou des intervenants nous ont suggéré cette solution, donc on l'a mise en place. On a considéré qu'on allait l'étudier sérieusement et la financer, mais cela ne reste qu'une proposition.

S'il y en a d'autres qui pensent que ce n'est pas au département de le financer... on avait un accord avec Pierre & Vacances de viabiliser le site en termes routiers : c'est dans le pré-protocole qui a été signé. Cela se passe ainsi avec les autres Center Parcs. On peut très bien penser qu'à Poligny cela va se passer autrement. On a considéré qu'on allait transformer la voirie en voie départementale mais c'est soumis à l'approbation de nos élus et aujourd'hui, nos élus n'ont pas voté. Je passe la parole à M. Chalumeaux.

Philippe QUÉVREMONT : Très brièvement M. Chalumeaux, si je puis me permettre.

Dominique CHALUMEAUX : Je ne vais pas aller à contrecourant du Directeur général. De manière un peu plus globale, il y a un certain nombre d'investissements à réaliser par les collectivités qui sont concernées par le projet. Il y aura une proportion des finances du département, de la communauté de communes, de la ville. Je sais qu'ils seront partenaires financiers de l'opération avec la région. Qu'on prenne un petit bout de route, un bout de ceci, un bout de cela, il faut regarder le projet dans sa globalité (coût, répartition), même si effectivement la voirie pourrait être considérée comme communale.

M. SPECQ l'a très bien rappelé, ce projet a le mérite surtout d'avoir le double avantage d'être moins cher et d'apporter moins de nuisance. Donc, il ne faut pas trop mégoter après sur le reste.

Philippe QUÉVREMONT : Merci.

Véronique GUISLAIN, Citoyenne polinoise : Bonsoir à tous. Je voudrais partager mon inquiétude par rapport à Poligny intra-muros parce qu'il y a la circulation à travers la forêt et je peux vous dire qu'il y a aussi la circulation en ville. Et déjà à l'heure actuelle, à Poligny, notamment l'avenue de Genève, c'est déjà un coupe gorge. Qu'est-ce que ce sera quand il y aura 1 300 voitures qui vont passer dans cette avenue de Genève ! Je n'ose même pas imaginer. J'ai demandé, sur le site du débat public, que soit faite une étude approfondie : déjà en termes de circulation les week-ends, en période de vacances, en période creuse etc. C'est le premier point.

En deuxième point, je voudrais que soit étudié l'impact en termes d'émanation de gaz à effet de serre et l'impact sur la santé des citoyens qui habitent Poligny de toute cette circulation, et particulièrement celle des enfants qui sont à la hauteur des gaz d'échappement, ils se prennent tout dans le nez pour faire ensuite la queue chez le médecin afin de faire soigner leurs poumons. Je voudrais quand même qu'une étude sérieuse soit faite avec une projection sur la santé des habitants de Poligny sur l'impact de ces voitures qui vont défiler dans Poligny à longueur d'années. Je vous remercie.

Philippe QUÉVREMONT : M. le Maire. La RN5 passe aussi par Poligny !

Dominique BONNET : Effectivement, la RN5 passe aussi par Poligny et par Montrond bien sûr, mon cher collègue, maire de Montrond. Je voulais simplement dire qu'en termes de flux, on est autour de 6 000 véhicules/jour en période normale. Je rappellerai que pendant 6 week-ends, périodes de transition des vacances d'hiver, on monte à 20 000 véhicules/jour. Donc au niveau de la pollution, ce qui nous perturbe le plus, et là je parle aux représentants de l'état, de la DIR, ce sont surtout les camions. Nous en avons 400 à 500 qui passent par cette artère. La pollution et l'encombrement posent des difficultés. Entre Dijon et les Rousses, les seules communes impactées aujourd'hui sont Poligny et Montrond. Au-delà du Center Parcs, son influence sera modeste en termes d'impacts par rapport au flux de camions (8 camions sur 6-700/jour).

Véronique GUISLAIN : Est-ce que vous vous engagez à ce que cette étude soit faite ? C'est tout ce que je vous demande : une étude approfondie avec une projection sur la santé des gens, s'il vous plaît.

Philippe QUÉVREMONT : Il me semble qu'il est question d'une étude d'impact au niveau de l'installation du Center Parcs. Est-ce que je me trompe en pensant que cette étude d'impact doit concerner tous les aspects, y compris ceux de la circulation induits.

Jean CHABERT : Oui, on peut confirmer que ces études d'impact intègrent la dimension de la circulation.

Philippe QUÉVREMONT : Vous avez votre réponse. Encore une question sur la circulation ?

Valentin MOREL , Vignerons à Poligny : Je voulais insister sur ce que disait Véronique tout à l'heure : effectivement, ce qui m'inquiète le plus est la circulation à Poligny au fameux carrefour de la rue Travot en précisant ce que M. Bonnet n'a pas rappelé, après réfection de la grand-rue, que les camions ne la montent plus et sont obligés d'arriver par la rue Travot, et deux camions ne se croisent pas à cet endroit-là. Ce sera absolument invivable et je vous rappelle juste l'article brillant de la « Voix du Jura » dans lequel était interviewé le maire du village de Normandie qui accueille Center Parcs. Ce maire était extrêmement favorable au projet, mais il oubliait juste de dire qu'on ne lui demandait pas d'argent public, il était néanmoins très critique sur la circulation dans sa ville et c'est un sujet d'inquiétude important. Les Polinois ne sont pas du tout au courant ou peu informés parce qu'au début du débat, on leur disait que cela passait par la RD68 et maintenant ça va passer par le croisement, donc c'est un sujet vraiment à clarifier. Je suis désolé, mais c'est un sujet essentiel à clarifier avant le commencement quelconque des travaux.

J'ai une deuxième question sur l'accès routier. Vous savez que je suis maintenant vigneron, c'est de notoriété publique. Nous sommes avec mon père propriétaires d'une parcelle route de Plasne, sur la RD68, la dernière parcelle quand on monte à Plasne à gauche. Les services départementaux nous ont écrit il y a deux ans à peu près à l'époque où le projet de Center Parcs n'était pas public. On nous a dit que la RD68 devait être refaite et que malheureusement ils devaient nous exproprier 2 m sur notre vigne pour élargir la route. Que voulez-vous, c'est ainsi, et on était bien déçu.

Sur toute cette parcelle qui fait à peu près 100 m de long, on a enlevé 4 pieds de vigne par rang sur toute la longueur en l'espoir que la route serait refaite. Aujourd'hui, on ne sait plus du tout si la route va être refaite ou pas, donc j'aimerais savoir si la réfection de la RD68 était conditionnée au projet de Center Parcs ancienne version et si elle n'est pas refaite, croyez-moi qu'il va falloir nous indemniser parce que nous ne sommes pas contents.

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : Sur la réfection de la RD68 ?

Bertrand SPECQ : Je ne vais pas répondre aux questions concernant l'indemnisation. Il est bien évident que l'on va mettre, et Dominique Chalumeaux l'a rappelé, des moyens relativement conséquents financièrement sur Center Parcs et qu'on concentrera ces moyens sur la viabilisation du site. Je crois qu'il faut parler clairement. On va essayer d'ailleurs dans le projet de passer l'ensemble des réseaux hors de la RD68 pour ne pas être obligé de l'ouvrir d'une quelconque façon que ce soit. Les finances du département n'étant pas extensibles, on ne va pas vous dire qu'on ne fera pas la RD68 aujourd'hui, mais notre priorité consistera à desservir le Center Parcs.

(mouvement dans la salle. C'est du chantage, c'est inadmissible pour les habitants du plateau)

On n'est pas là pour débattre de l'opportunité ou non, mais si le Center Parcs se fait, notre mission sera de le desservir. On n'est pas en train de débattre s'il se fera ou pas, la RD68 est dans nos cartons. Les services du département ont fait en fonction de ce que votent les élus. Les routes sont inscrites et il y a des projets. Si l'on met des crédits sur le Center Parcs on sera obligé de faire des choix.

(mouvement dans la salle.)

Je ne suis pas en train de débattre de l'opportunité ou pas, mais par contre si Center Parcs se faisait, la priorité serait de le desservir. C'est ce que les élus demanderont aux services

du département. Je me permets de vous donner mon opinion.

Philippe QUÉVREMONT : On va vous donner le droit de réponse et après on va passer à un autre sujet.

Une intervenante : J'aimerais dire que des parkings existent en Bretagne, à Genève puisque vous citez toujours la Suisse, on pourrait faire un parking au début de Poligny de Dôle et un avant le site du Center Parcs vers Champagnole. Les gens de Center Parcs viendraient chercher les passagers avec des bus.

Philippe QUÉVREMONT : M. Chalumeaux souhaitait compléter sur l'activité du Conseil général, et après on passe un autre sujet, compte tenu de l'heure qui avance.

Dominique CHALUMEAUX : On avait simplement surtout identifié la gêne qui allait occasionner ce flux de véhicules dans la traversée de Plasne. On pensait que c'était ce qu'il fallait prioriser sur la réfection de la route. La route n'est pas en très bon état, mais elle est praticable aujourd'hui, je la prends régulièrement. Dans le Jura, on a 4 000 km de routes à entretenir, on a en particulier énormément de difficultés sur toute la partie Revermont. De mémoire, on a 150 m de dénivelé entre Poligny et le plateau, ce que l'on retrouve jusque du côté de Saint-Amour. On a des problèmes d'entretien de ces voiries partout. La RD68 s'inscrit dans le schéma habituel d'entretien de la voirie, il n'y a pas de travaux lourds prévus à court terme. Cela a déjà été fait ailleurs, il est clair qu'en cas de gros problèmes on refera la route, mais en l'état actuel on ne pourra pas faire les deux, le Directeur général l'a bien rappelé. C'est regrettable mais c'est ainsi. Vous ne pouvez pas avoir une belle route sans les voitures, sans le Center Parcs, c'est malheureusement lié.

(commentaires dans la salle.)

Philippe QUÉVREMONT : C'est notre dernière intervention sur des questions de route.

Florence BÉRODIER, Plasne : Il y a des choses assez importantes et graves qui sont en train de se dire. Les premières réunions ont eu lieu il y a deux ans avec Center Parcs, on nous avait bien expliqué que la route allait être refaite. On a expliqué qu'il y avait une gêne des véhicules à Plasne, c'était pour la sécurité des gens à l'intérieur de Plasne et que l'on avait une route dans un état extrêmement délabré. Tous les politiques que l'on a essayé de faire monter à Plasne ont reconnu que l'on avait une route extrêmement cabossée. En plus, on a le brouillard. C'est extrêmement dangereux. Je ne peux même pas comprendre que les politiques puissent dire que l'on va se débrouiller avec ça, avec le balan des camions, cela peut générer de très graves accidents sur cette côte. Moi-même, je rencontre des camions poubelles, le camion de lait ; c'est vraiment un très grand danger. Il est impossible d'entendre qu'on pourrait subventionner l'accès à une entreprise privée et qu'on ne serait pas capable de réparer la route des gens qui vont tous les jours au travail ou qui rendent des services. C'est impensable que le Jura nous dise cela.

(Applaudissements.)

Merci, cela fait 20 ans que je suis à Plasne et cela fait plus de 10 ans que l'on nous dit qu'il y a une étude au niveau géologique. J'habitais avant à Buvilly, ils ont aussi beaucoup de problèmes car le sol bouge, il n'empêche qu'ils ont trouvé une solution, ils ont empiété sur la gauche. Il y a des solutions, on n'est peut-être pas obligé de tout refaire. C'est incroyable, cela fait 12 ans qu'il y a des études géologiques, faites quelque chose.

Philippe QUÉVREMONT : Je ne vais pas repasser la parole au Conseil départemental, car j'ai l'impression que l'on va redire les mêmes choses. Je vais vous proposer qu'on passe à la question, qu'on va essayer de traiter rapidement, du gaz et de l'électricité. Puis, nous reviendrons après sur les questions de téléphonie, puisque nous avons encore ce sujet au menu.

(Mouvement dans la salle.)

Je ne voudrais pas en sortant d'ici que l'on nous dise que l'on n'ait pas vu ces questions.

Hubert MOTTET, Maire de Plasne : Je voulais aussi intervenir à propos d'un projet que l'on a eu avant l'étude du Center Parcs de sécurisation de la traversée de Plasne. Aujourd'hui il apparaît que cette étude a été bloquée par le Conseil général en raison de l'éventuelle traversée de Plasne. Peut-on reprendre cette étude, sachant que le tracé ne passera plus par là ? Pendant la phase de travaux, on peut supposer qu'on aura quand même une circulation accrue. Aujourd'hui, on n'a pas de trottoir mais un passage limité à 5 m à un endroit, c'est dangereux. Je voudrais savoir si au niveau du Conseil général on pouvait nous assurer de pouvoir poursuivre cette étude et de la mener à bien rapidement.

Philippe QUÉVREMONT : C'est une question complémentaire.

Bertrand SPECQ : Sur l'aspect technique, je vais pouvoir répondre M. le Maire : oui bien sûr, vous pouvez continuer l'étude et on vous accompagnera comme on le fait pour tous les maires du Jura sur ce type d'études. Après, sur le financement, je n'ai pas la clé.

Philippe MOTTET : Le financement était déjà prévu, c'était déjà très avancé.

Concernant l'aménagement de la RD68, on a déjà fait de nombreux courriers et je ne vais pas me lasser de continuer à en renvoyer au Conseil départemental. Il est vrai qu'il est intolérable de laisser une route dans un tel état.

Une intervenante : Où sera l'entrée du Center Parcs ? Même si la route passe de l'autre côté, si l'entrée est prévue au même endroit qu'avant, vous imaginez que les gens vont faire tout le tour et qu'ils ne vont pas passer par Plasne. Donc, où sera l'entrée du Center Parcs ? Montrez-le moi sur la carte s'il vous plaît ? Il ne faut pas nous raconter de bobards non plus. Les gens ont des GPS aujourd'hui dans leur voiture, donc ils sauront très bien la route la plus courte à prendre.

Jean CHABERT : Si l'on reste sur cet emplacement et si le Conseil départemental souhaite privilégier cet accès, l'entrée du Center parcs sera ici ; on s'adaptera. Il faut imaginer que le plan que vous avez vu samedi sera totalement modifié et peut-être inversé. Cela veut dire que les gens qui ont produit ces esquisses vont refaire un scénario différent. De toute façon, ce ne sont que des esquisses qui n'ont pas pris en compte l'ensemble des contraintes de fonctionnement. Donc, l'entrée sera bien ici, sans ambiguïté.

Philippe QUÉVREMONT : Nous n'allons pas continuer sur l'aspect routier, puisque l'on redit toujours un peu la même chose. Je donne une dernière intervention, je sens beaucoup de frustration si je puis dire, et après nous arrêtons, car j'ai l'impression qu'on tourne un peu en rond.

Mireille PROD*, Plasne : J'ai une question à poser aux responsables de Center Parcs. Compte tenu de toutes les difficultés soulevées par rapport à l'eau, l'accès au premier plateau, pourquoi tenez-vous absolument à rester là et pas ailleurs ?

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : M. Chabert, je crois que cette question s'adresse à vous.

Jean CHABERT : C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, si ce n'est que l'on a effectué pendant 18 mois à deux ans au moins des recherches sur un nombre important de sites, sauf erreur cela apparaît dans le dossier du maître d'ouvrage. Avec le concours des services du Conseil général à l'époque, c'était le site qui correspondait le mieux à nos critères en termes d'accès, de positionnement, d'impact environnemental. Il y avait de ce point de vue parmi 68 sites me semble-t-il, en tout cas c'est très important, le site

qui paraissait le mieux adapté en termes d'équilibre coût/avantages.

(Commentaires dans la salle.)

Il est vrai en particulier, car j'ai participé à la première réunion à Plasne, que l'on avait identifié cette question de circulation à travers Plasne comme quelque chose sinon rédhibitoire du moins extrêmement problématique, c'est l'une des raisons pour laquelle on a remis en cause en liaison avec le Conseil départemental le fonctionnement de l'accès du site. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il nous semble que cela réduit de manière significative les inconvénients qui avaient été objectés.

(Commentaires dans la salle.)

On pourra peut-être se mettre à 20 km, le chemin sera peut-être le même pour les gens qui viendront par l'autoroute A39. De ce point de vue, me semble-t-il, il y a un impact sur la RN5 extrêmement limité par rapport à la réalité des trafics actuellement observés sur cette route, puisque ce n'est plus que sur cette route que nous aurons cet impact dans Poligny pour effectivement les gens qui viennent du Nord. L'impact marginal me paraît relativement faible, ce qui n'était effectivement pas le cas à Plasne, même s'il y a des trafics qui ne sont pas tout à fait négligeables par jour, comme M. le maire de Plasne aurait pu le rappeler, on avait un impact qui était très significatif et un aménagement à l'intérieur de Plasne qui posait des problèmes. C'est beaucoup moins le cas à Poligny, d'un point de vue marginal en tout cas.

Mireille PROD : J'entends votre argumentation mais je ne suis pas d'accord avec celle-ci. En arrivant de Plasne, au stop de la piscine, il m'arrive déjà à l'heure actuelle d'attendre plus de quatre minutes avant de pouvoir m'engager. Imaginez 1 400 véhicules supplémentaires qui vont arriver sur un intervalle de deux heures.

Dominique BONNET : Vous travaillez sur un court temps, et je voudrais dire quand même aussi que Poligny est très favorable à l'activité. Le fait de passer dans Poligny, cela favorise l'activité commerciale. Vous n'êtes pas favorables, mais moi je dis que la ville de Poligny est extrêmement favorable au passage dans Poligny et à l'accentuation de l'activité économique de notre ville. C'est une aubaine extraordinaire, et je suis sûr que le collègue de Montrond où le flux passera aussi pour partie sera heureux de voir passer cette clientèle. Il ne faut pas se faire d'illusions, quand on augmente un flux de touristes avec une capacité d'achat importante, c'est extrêmement important pour la vitalité de notre bourg-centre.

Philippe QUÉVREMONT : Merci M. le Maire, nous sommes clairement sur des points de désaccord.

Michel THOMAS : Un point un peu technique, car je crois qu'il y a un malentendu sur la question du flux de trafic. Quand on parle de 1 400 véhicules/jour, c'est dans les deux sens, et la pointe porte sur deux heures, le vendredi et le lundi. En fait, le flux de véhicules est beaucoup plus étalé que sur deux heures, les heures d'arrivée s'évalent grosso modo du milieu de l'après-midi à la fin de la soirée sur à peu près six heures.

Philippe QUÉVREMONT : Merci de cette précision. Nous nous arrêtons sur ce point, Madame, je crois que vous vous êtes déjà exprimée.

(Commentaires dans la salle.)

Une intervenante : Savez-vous me dire sur les véhicules qui traversent actuellement Poligny combien s'arrêtent pour faire des courses quel que soit le jour de la semaine ? Je n'habite pas loin de la Place des déportés, je ne vois pas tellement de véhicules s'arrêter faire leurs courses dans Poligny et repartir. Beaucoup s'arrêtent au supermarché. Même la fromagerie de Tourmont qui espérait faire des miracles, je pense qu'elle n'en fait pas, vu la signalétique publicitaire qu'elle pose.

Dominique BONNET : Si, cela marche bien justement.

La même intervenante : Franchement, je pense que les gens ne s'arrêtent pas ou quasiment pas dans Poligny, d'abord parce qu'il n'y a pas beaucoup de places de parking, vous ne me direz pas le contraire. En fait, quand vous êtes en voiture et que vous vous rendez sur votre lieu de vacances, vous n'avez qu'une idée : arriver et déballer vos affaires, mais sûrement pas de vous arrêter en route.

Dominique BONNET : Vous avez peut-être pour partie raison, mais je suis persuadé qu'un certain nombre s'arrêtent, même si je le conçois il est difficile en période scolaire de s'arrêter, puisqu'on a 700 véhicules en plus avec les étudiants et les enseignants. Je pense qu'une partie de la clientèle s'arrête sur Poligny et qu'une partie des commerçants (ceux qui sont favorables au Center Parcs) dont les commerces alimentaires pourront avoir des bénéfices sur ce passage.

Philippe QUÉVREMONT : Merci M. le Maire. On ne va pas poursuivre sur ce point, il y a clairement des désaccords. Je vais résumer les points de désaccord que nous avons perçus. Le premier point concerne la réfection de la RD qui passe à Plasne, la question du transit au travers de Poligny : ce sont les deux points importants, et la question de la prise en charge financière de ces investissements par le Conseil départemental. Je crois que la salle est très partagée sur ces points et nous risquons de ne pas beaucoup progresser sur ce plan.

Nous allons maintenant passer à la question du gaz et de l'électricité.

Je m'excuse auprès de ceux qui n'ont pas pu prendre la parole sur ce point, mais il faut que l'on voie l'ensemble des investissements.

LE GAZ ET L'ELECTRICITE

Un intervenant des services du Conseil Départemental : Toutes les données que je vais vous présenter ne sont pas produites directement par le Conseil départemental, car on ne produit pas d'électricité mais par ErDF, réseau de production et de distribution principal.

On rappelle aussi quelques chiffres sur les besoins du Center Parcs qui nous ont été fournis par Pierre & Vacances en termes de puissance : 3,5 MW. On a interrogé ErDF pour connaître le point de raccordement le plus proche possible pour cette puissance. Il faut aller chercher une ligne à très haute tension qui passe du côté de Monnet (près de la RD42 là où elle rejoint l'ancienne RN83). C'est un tracé indicatif, pour signaler que l'on passe au voisinage de Saint-Lothain et de Plasne. Une petite précision pour éviter toute ambiguïté, c'est une ligne enterrée, ce n'est pas une ligne aérienne. Le chiffre fourni par ErDF est de 1,3 million d'euros pour une ligne en souterrain.

Au niveau financement, ce sont des choses qu'il faut affiner, car ErDF ne se dévoile pas trop pour l'instant sur la part qu'il prendrait, mais il nous a quand même fourni une indication sur l'ordre de grandeur, soit 40 %.

Philippe QUÉVREMONT : Je vais vous proposer de présenter dans la foulée l'exposé sur le gaz et on prendra les questions sur les deux réseaux en même temps.

L'intervenant précédent : Sur le gaz, même question, l'interlocuteur est GrDF. En termes de puissance, le chiffre est rappelé en début de présentation. Là par contre, on a une possibilité de se raccorder sur Poligny en gaz naturel. Puisqu'on l'a vu précédemment, si ce scénario se réalise, le raccordement assainissement vers la station de Poligny, à partir du moment où une canalisation est prévue pour descendre depuis le site du Center Parcs jusqu'à Poligny, on utiliserait le même tracé, la même tranchée pour descendre la conduite de gaz. Le montant estimé étant de 800 K€.

GrDF a été plus prudent que ErDF, puisqu'ils ne nous ont pas fourni d'éléments sur le cofinancement à ce stade. Nous sommes vraiment dans des études très préliminaires.

Philippe QUÉVREMONT : Y a-t-il des questions sur ce point, on a encore la téléphonie et l'ADSL à voir.

Arthur DELACROIX : J'ai une question sur la route. Je vois qu'il ne sert à rien de respecter les règles, car on attend sagement et on n'a pas la parole. De toute façon, on a passé 1h30 sur l'eau et 42 mn sur la route, on a encore 40 mn pour la traiter a peu près !

J'ai posé la question sur le site Internet, mais je vais la reposer. J'aimerais bien le détail des 2 millions d'euros. Récupère-t-on l'eau de pluie ? Est-ce prévu ? Combien coûtent les équipements de sécurité ? Pour le coup, cela me paraît vraiment peu. Combien de temps avant de voir la route refaite en prévisionnel ? Une route se fait et se refait au bout de 5, 10, 15, 20 ans selon le trafic, le gel, etc. Y a-t-il l'appui du Cerema, organisme adossé au ministère de l'environnement ?

Pour moi, il est archaïque de dire que la voiture en ville amène des touristes, ils ne s'arrêtent plus. 90% des villes en France font des aires piétonnes justement pour redynamiser le centre-ville. On peut prendre la direction inverse, mais c'est une assez mauvaise idée.

J'en profite aussi, et je sais que c'est le thème de l'atelier qui se déroulera dans deux semaines, 60% des enquêtés de Center Parcs font une autre activité que celles proposées au Center Parcs et 40% mettent de l'essence dans la voiture. Les retombées totales correspondent à 4 €/jour par client du Center Parcs. Je ne trouve pas cela énorme.

Attention à ne pas chasser les « vrais touristes ». Je viens de Pontarlier, d'où ma frustration aussi de ne pas pouvoir m'exprimer ce soir, je vais surtout éviter de venir à Poligny le vendredi et le lundi entre 10 h et 21 h, car ce sera invivable et le week-end de façon générale. Il faut savoir quel modèle on veut.

Philippe QUÉVREMONT : On n'échappe pas à la fatalité de la question routière. Merci pour votre prise de position. Je vous prie de répondre sur la question de la sous-évaluation éventuelle des coûts et la question des coûts d'entretien, et nous reprendrons des questions sur le gaz.

Michel THOMAS : Le chiffre cité est de 1,5 million d'euros pour le carrefour plus l'aménagement de la voie communale. On a quand même un peu d'expérience en matière de construction routière, après ce sont les vrais chiffres des coûts qui nous diront si nous avons raison ou pas. Dans nos estimations, on sait sur quoi on s'avance, cela comprend l'assainissement de la chaussée, c'est-à-dire la création de fossés. En termes de durée de vie, on part sur une durée de 20 ans.

M. RABIER : Je vois qu'il y a quand même des tracés de prévus, j'ai demandé pour certains réseaux quelle servitude cela allait générer, notamment le gaz.

Philippe QUÉVREMONT : Est-il possible de répondre à cette question en l'absence de représentants de GrDF ?

Un intervenant : Cela va être difficile, j'avoue que je ne pourrais pas répondre à cette question. Je suis désolé Monsieur.

Philippe QUÉVREMONT : Je vous suggère de poser des questions par écrit, on essaiera de l'acheminer à qui de droit

Marie-Jo GOUPIL, Plasne : Je m'aperçois que l'alimentation en gaz, comme plein de choses, va passer par Plasne. Au départ, si la route de Plasne était refaite avec le Center Parcs, on profitait de cette occasion pour monter le gaz et l'électricité. Si on ne passe plus

par Plasne, continue-t-on à amener le gaz et l'électricité par ce même biais ?

Philippe QUÉVREMONT : Je vais poser cette question de manière plus générale. Sur ces propositions, quelles sont les améliorations possibles pour les habitants de Plasne bien sûr mais aussi des autres villages possibles ?

Marie-Jo GOUPIL : Avec le passage de Center Parcs, on profitait de refaire la route de Plasne et on passait donc toutes les alimentations par la route pour ne pas avoir à creuser autrement. Si on ne passe plus par Plasne (ce que je souhaite fortement), va-t-on quand même creuser pour apporter cette alimentation (électricité et gaz) ? Plasne est bien concernée : station d'épuration, l'électricité, le gaz. On n'a rien demandé et je vois que Plasne est impactée partout et on aura rien en retour. Je demande à tout le monde de bien y réfléchir.

Bertrand SPECQ : J'avais commencé à répondre à votre question tout à l'heure. C'est ce que nous avons dit il y a deux ans, j'ai assisté à la réunion et je corrobore cela, que l'on essaierait de passer un maximum de réseaux par la route de Plasne, car on avait prévu l'accès par Plasne. Je précise qu'à l'époque on avait étudié cela, car c'était une demande qui nous avait été faite aux services du Conseil général. On avait déjà averti à l'époque que cela poserait quand même des soucis sur la traversée de Plasne. Je le rappelle, car c'est important. Du fait que l'on ne va plus effectivement passer par la route de Plasne, l'objectif est de ne pas la creuser du tout.

Pour ce qui est de l'électricité, nous ne sommes pas complètement maître des choses, puisqu'il faut prendre sur un poste à très haute tension. Pour l'instant, ErDF ne nous a donné que le poste de Monnet. On ne désespère pas du fait que l'accès privilégié va vraisemblablement être celui de la RN5 de leur demander de faire autre chose. À la différence de l'eau, l'assainissement ou la route, on est un peu moins maître du jeu car on est obligé de passer par un concessionnaire, qui d'ailleurs avait été invité ce soir je crois et qui pourrait mieux répondre que nous. Nous sommes embarrassés pour répondre à un certain nombre de questions, car nous n'avons pas la maîtrise directe. On va faire une tentative pour éviter peut-être ce tracé rouge, qui d'ailleurs ne passe pas par la route de Plasne, qui fait 15 km. On a bon espoir peut-être d'essayer justement d'utiliser la route de la Combe-au-Lard et de venir par l'autre côté. On va faire sa demande à ErDF.

Pour ce qui est du gaz et de la fibre, on ne passera pas par la route de Plasne. Les services du département ont essayé de chercher d'autres tracés qui permettraient (et c'est ce qui vous a été dit), puisque l'assainissement va passer par Barretaine et le GR59, d'atterrir en bas de la route de Plasne. On ne va donc pas creuser la route de Plasne. On avait bien compris de toute façon que si jamais on la creusait, on allait la dégrader. Donc, on a changé notre fusil d'épaule par rapport à ce qui était prévu initialement et donc là on ne passerait a priori aucun réseau par cette route. D'ailleurs dans les schémas que l'on vous a montrés ce soir et par rapport à votre question Madame, on a prévu de ne passer aucun réseau par cette route.

Philippe QUÉVREMONT : Peut-être une ou deux dernières questions sur l'électricité et le gaz, et après on abordera la partie télécom. Il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'exposé sur la partie téléphonie, la partie fibre (ADSL) et la partie téléphonie mobile. On prendra les questions sur ces deux réseaux ensemble.

TELEPHONIE, FIBRE

Un intervenant : On a appelé cela Accès Internet qui recouvre bien la téléphonie, Internet et la télévision. On a une fibre optique existante sur la route médiane (route forestière également) qui passe au Nord de la RN5. Le tracé envisagé pour se raccorder est un chemin qui existe, qui rejoint la RN5 et donc le carrefour qui serait éventuellement l'accès pour le Center Parcs. Après, bien sûr on suivrait sous l'accotement de la route réaménagée. Voilà le tracé par rapport à la fibre et aux services associés.

Le coût estimé de cette tranchée avec la fibre est de 400 K€.

Philippe QUÉVREMONT : Y a-t-il d'autres usagers desservis au passage ? Je vais vous proposer aussi de présenter dans la foulée la partie téléphonie mobile, comment cela se passerait, je suppose que les clients de Center Parcs se passeraient difficilement de leur mobile 3G ou 4G. Que va-t-il se passer de ce côté-là ?

Un intervenant : Sur la première question, on ne traverse pas de zones habitées entre la fibre existante et le Center Parcs, ce sont des zones naturelles ou forestières.

Philippe QUÉVREMONT : Il y a une fiche sur la téléphonie mobile dans le dossier.

Xavier DETE* département du Jura : Sur la téléphonie mobile, on n'a pas de diapositive, c'est à l'opérateur que choisirait éventuellement Center Parcs d'étudier une solution pour permettre la couverture en téléphonie mobile en 4G, puisque c'est la norme actuelle sachant que le territoire du côté de Plasne-Le Fied est actuellement très mal desservi en téléphonie mobile.

Philippe QUÉVREMONT : Donc, il y aurait nécessairement un investissement. Bénéficierait-il aux habitants de Plasne par exemple ?

Un intervenant : Je crois que c'est ce qu'a dit mon collègue.

Philippe QUÉVREMONT : Sur l'ensemble de ces derniers thèmes, peut-être dans le public avez-vous d'autres questions ou prise de position ?

Jean-Baptiste FAGOT : Je reviens avec une petite remarque sur une question précédente. Je pourrais peut-être faire réaliser des économies au département. Tout à l'heure vous avez chiffré 1,5 million d'euros pour la réfection de la route de Combe-au-Lard, accès au Center Parcs dans l'éventuel site N°1. Je reviens à l'éventuel site N°2, accès par la RN5, il y a une route départementale dite anciennement route du téléphone, car à l'époque il y avait une ligne téléphonique qui passait par là. Je signale au département que cette route n'est pas déneigée l'hiver. Cette route se trouverait au centre du site. Donc, accès par la RN5 : accès très facile, coût minimal pour l'entrée du Center Parcs, ce qui éviterait au département l'entretien de cette route, qui au passage est quand même un peu délabrée. Donc, 1,5 million évité sur Combe-au-Lard, 500 K€ pour l'entrée dans ce nouveau site.

Philippe QUÉVREMONT : Vous avez sauté sur l'occasion de la route du téléphone pour poser une question routière. Je ne sais pas s'il faut demander au Conseil départemental de répondre.

Jean-Baptiste FAGOT : Une petite remarque également pendant que j'ai le micro au directeur du projet de Center Parcs. Tout à l'heure, quand il parlait d'environnement, je constate que pour lui la forêt est une quantité négligeable. Pour moi, 150 ha, ce n'est pas négligeable du tout j'en ai terminé pour ce soir.

Rémi GONTHIER, Poligny : Une question plus globale, au début on nous a expliqué que pour l'instant c'est un projet de 400 cottages mais qu'éventuellement dans les années à venir il pourrait passer à 800.

Philippe QUÉVREMONT : Je crois qu'il a déjà été répondu à cette question, je vais demander à M. Chabert de faire très bref.

Jean CHABERT : J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de dire que nous souhaitons sur ce projet nous limiter à un projet de 400 unités. En particulier par rapport à ce qui avait été envisagé dans le pré-protocole sur les conditions d'acquisition du terrain, nous ne prévoyons que l'acquisition d'un terrain de 80-90 ha, support de 400 cottages uniquement.

Antoine BÉRODIER, Plasne : Je voudrais élargir un peu les sujets de ce soir sur des contraintes annexes mais qui ont leur importance. J'ai fait un petit calcul. L'arrivée de Center Parcs avec 2 000 EH sur le plateau représente une augmentation de 300 % du nombre d'habitants sur le plateau et si l'on inclut Poligny, c'est une augmentation de 40 % des habitants. Que sera-t-il prévu en termes de sécurité publique (je pense par exemple à la gendarmerie), de sécurité incendie, des secours sanitaires (médecins, urgence), d'évacuation des déchets avec le Sictom, de déneigement de ces routes que l'on prévoit de faire en plus ? Quels sont les coûts qui vont y afférer ? Qui va les payer ? En particulier pour tous les services mutualisés.

Philippe QUÉVREMONT : A part pour la question des routes, je pense que c'est M. le maire de Poligny qui peut répondre.

Dominique BONNET : Pour les services, je pense que vous avez vu en descendant de Plasne qu'il y a une maison de santé qui se construit avec quatre cabinets. Pour l'instant deux nouveaux docteurs vont arriver. On espère justement des médecins supplémentaires.

Pour ce qui concerne la gendarmerie, on a actuellement 18 gendarmes pour Poligny-Arbois. On a un effectif assez intéressant, mais il peut augmenter en fonction du nombre de la population. J'aimerais rappeler historiquement, fin XVIIIe siècle, que Poligny comprenait 7 000 habitants, aujourd'hui 4 200. On serait ravi par une augmentation de la population, il y a 200 appartements de vides. Donc, il y a une capacité d'absorber une certaine partie de la population sur la ville. En termes de services, pour les écoles et un certain nombre de services, on a un fonctionnement, le bourg-centre d'une ville de 5 000-5 500 habitants, mais nous n'en avons que 4 200, donc il nous manque des habitants. Sur Poligny, il est clair qu'il manque des habitants pour faire vivre les services nécessaires à Poligny et aux villages environnants.

Philippe QUÉVREMONT : Sur la question du déneigement, et on revient encore une fois aux routes, du côté des services départementaux, la nouvelle route serait déneigée, comme les autres. Comment cela se passe-t-il ?

Bertrand SPECQ : Je vais me lancer quand même. Si c'est une route départementale, on la déneigera comme une route départementale en fonction de son trafic, puisque c'est un peu notre règle. On a une hiérarchie dans le traitement des routes, on ne traite pas ce qui s'appelait la RN83 comme on traite les petites routes dans vos villages. On la déneigera notamment pour les périodes de pointe évoquées au niveau du trafic.

Philippe QUÉVREMONT : Il y avait encore quelques questions, je ne voudrais pas qu'on soit trop frustré.

Joël LAMBERT, Conliège : Quelque chose me sidère complètement dans tout ce que j'ai entendu, j'en suis à ma cinquième réunion. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas d'études de projets alternatifs. Je ne comprends pas pourquoi les élus ont plongé uniquement dans celui-là. Je trouve extrêmement intéressantes toutes les argumentations amenées par Dominique Bonnet, elles me paraissent pertinentes, mais pourquoi n'a-t-on pas fait d'autres études pour faire autre chose autrement ? Je vais dire quelque chose Dominique, il y a quand même quelque chose d'extrêmement dangereux dans cette opération, on va vous soupçonner de corruption. On a qu'un commanditaire là-dedans, et c'est vraiment grave. Il faut faire très attention à cela. On manque terriblement au moins d'un contre-projet. Dans toutes les discussions auxquelles j'ai assisté, si on avait discuté en même temps d'un contre-projet, on aurait éclairé énormément de questions.

(Applaudissements.)

Philippe QUÉVREMONT : Je voulais vous dire qu'il y avait deux suggestions alternatives, l'une qui est déjà sur le site, en fait c'est l'augmentation de la superficie viticole dans le Jura

et dans l'atelier forêt qui a précédé on nous a annoncé une deuxième suggestion alternative. Maintenant, M. le maire peut peut-être répondre.

Dominique BONNET : Je voudrais dire qu'il ne faut pas opposer les deux économies. La ville de Poligny depuis des années soutient l'économie sociale et solidaire en versant une subvention de 13 000 € depuis 10 ans à l'ALCG, organisme d'insertion des personnes en difficulté. Ces 130 000 € versés en 10 ans représentent un soutien important. On sait que culturellement à Poligny, il y a une économie solidaire. On ne veut pas l'opposer à ce projet, bien au contraire. Toutes les initiatives, toutes les propositions formulées peuvent être écoutées, débattues. Je crois que toute proposition doit être regardée.

L'économie solidaire ou d'autres projets, comme l'extension de la viticulture : Poligny et les alentours ne souhaitent que cela, étendre cette viticulture jurassienne et d'autres projets qui ont été formulés lors des débats. Je crois qu'il ne faut pas les opposer. Déjà, nous les accompagnons fortement, que ce soit le département, la ville ou la communauté de communes ; ce que l'on ne peut pas nous reprocher. Nous les accompagnons depuis des années, mais nous pouvons aussi regarder avec eux comment faire différemment sur certains projets.

Philippe QUÉVREMONT : Il y a aussi un projet de développement de l'agriculture locale. On va reprendre quelques questions et après clôturer cette réunion.

Joël LAMBERT : Je voudrais répondre à Dominique car il a détourné un peu la question. Évidemment, les propositions d'économie solidaire étaient dans mon propos mais pas seulement, pourquoi pas un autre projet capitalistique d'une autre entreprise, par exemple suisse, sans aquamundo et c'était quand même beaucoup plus élégant. Voilà les questions, c'est-à-dire en fait faire plusieurs études. On attend des pouvoirs publics, quand ils cherchent à mettre des millions sur le marché de se garantir de concurrents, la concurrence est intéressante.

Philippe QUÉVREMONT : Merci de cette prise de position.

Une intervenante : Pourquoi s'obstiner sur l'économie sociale et solidaire, il y a autre chose qui existe ? C'est une économie existante mais il y a d'autres façons de développer notre économie que celle-là, il ne faut pas les opposer.

Aujourd'hui, je voudrais que les élus soutiennent les initiatives des citoyens qui voudraient faire émerger un projet, et les soutiennent aussi financièrement. On aura besoin d'être aidés pour développer ce que les citoyens pourront nous confier comme idées ou projets afin que cela puisse émerger. C'est aussi un travail des élus de nous permettre de le faire.

On a présenté l'autre soir ID-39, consultez ce site qui est très intéressant. J'invite le monde à s'inscrire sur ID-39 pour qu'enfin les citoyens puissent ensemble faire un projet pour ce département autre qu'un Center Parcs qui nous est imposé.

Je voudrais juste poser une question par rapport au gaz. Quand on nous parle d'un raccord de gaz naturel sur Poligny, pouvez-vous nous dire quelle distance cela représente ?

(Dans la salle : 6 km)

Rien que le transport, sans les raccords sur les réseaux, coûte 150 000 € le kilomètre et sans les services de contrôle, ce qui coûte cher également.

Philippe QUÉVREMONT : Merci Madame. On est en train d'abandonner sauf sur la dernière question le thème sur les réseaux et repasser aux questions générales. Après, je donnerai la parole à la présidente pour clôturer le débat.

Géraldine CATTENOM*, enseignante au Fied : Au cas où Center Parcs se ferait, ce que je

ne souhaite pas, est-ce que nos enfants qui se situent à 3 km en vélo, nos classes, pourront avoir des créneaux piscine gratuitement ?

Jean CHABERT : Sauf erreur de ma part, on n'a pas d'exemple de ce type de demande.

Géraldine CATTENOM : On peut commencer.

Jean CHABERT : On a par contre souvent institué pour les communes limitrophes des conditions spécifiques d'accès voire dans certaines périodes de la gratuité. Le fait qu'il y ait des classes qui viennent pose des questions différentes notamment de prise en charge de la sécurité de groupe d'enfants.

Géraldine CATTENOM : On est agréé pour accompagner.

Jean CHABERT : Je n'exclus pas que cela puisse se faire. Je ne dis pas non, cela nécessite un minimum d'études avec nos exploitants, mais il n'y a pas de raison que cela ne puisse pas se faire, sauf s'il y avait des impossibilités en termes de gestion de la sécurité d'un groupe d'enfants.

Géraldine CATTENOM : J'espère que les élus du Sivos ont bien entendu. Au cas où cela se fasse, essayez d'appuyer.

Claude BREVAN : M. Chabert, cette demande a déjà été formulée à plusieurs reprises, elle figure aussi à plusieurs reprises sur le site. C'est quelque chose qui est quand même récurrent sur les centres de loisirs, sur les enfants des écoles et aussi sur les habitants. Il y a d'autres questions auxquelles vous avez répondu, mais concernant les enfants des écoles et des centres de loisirs, c'est quelque chose que j'ai lu à plusieurs reprises sur le site.

Jean CHABERT : Effectivement, Mme Brévan a raison, si je complète ma réponse, ce sont globalement des questions qui nous sont fréquemment posées. Je n'ai pas souvenir que nous ayons eu l'occasion d'y répondre pour une école. Il faut comprendre qu'on aura aussi dans notre modèle à certaines périodes économiquement la possibilité d'offrir à des gens qui viennent forcément de plus près que les gens qui viennent pour un week-end ou pour une semaine et qui font 2 h-2h30 de voiture de venir à la journée sur le parc, cela fait partie de notre modèle. Ce sont des recettes dont on aura besoin à certaines périodes. Si l'on met en place ce genre de choses, surtout si comme vous l'avez fait il y a un instant, vous souhaitez la gratuité, cela ne pourra qu'être limité à une proximité très forte. Une école du Fied, je suppose que parmi nos critères la proximité sera établie. Il ne faut pas que cette réponse, qui reste ouverte de ma part, soit généralisée au-delà de l'hyper proximité, car on n'aura tout simplement pas les moyens économiquement de laisser occuper notre site par de nombreux groupes d'enfants qui viendraient de très loin, ce qui met en cause l'équilibre économique de notre modèle.

Claude BRÉVAN : Merci, s'il n'y a plus de questions, bien que nous pourrions continuer, mais il est déjà tard, donc je ne vais pas faire comme j'en ai l'habitude une petite synthèse de cette réunion. Il y avait des aspects très techniques que j'ai notés et il y a des choses qui m'ont un peu échappé, et je vous dirai probablement des bêtises. Bien sûr, je ferai un rapport.

Il nous reste encore quelques réunions. Je vais quand même vous laisser souffler pendant 15 jours. On se retrouvera le 2 juillet à Lons-le-Saunier pour aborder les questions d'impact de ce projet sur le tourisme et les retombées économiques attendues ou espérées. Le 6 juillet, on examinera les questions liées à l'énergie, puisqu'il avait été demandé que ce soit dissocié des approches environnement qui étaient particulièrement lourdes dans ce cas.

Je vous propose d'organiser la réunion du 9 juillet, qui sera la dernière réunion de débat, de la manière suivante : en fait on repassera un peu en revue les différents thèmes. Il y a déjà

quelques thèmes dont on nous a dit qu'ils avaient été insuffisamment traités, et en particulier l'agriculture d'une part et d'autre part le financement et le modèle économique qui ont laissé beaucoup de gens sur leur faim, si je puis m'exprimer ainsi. On repassera un peu tous les thèmes. On va essayer de lister toutes les questions auxquelles il n'a pas été répondu ou dont les réponses n'ont pas été suffisamment approfondies. On va essayer aussi de lister les points qui ont bougé en quelque sorte pendant ce débat. Vous pouvez vous-même nous faire des suggestions pour demander que lors de cette dernière réunion de débat, tel et tel point soient de nouveau abordés. Sachant que, effectivement, comme on l'a dit le débat ne sera définitivement clos que le 4 septembre, la dernière réunion aura lieu ici le 3 septembre. Cette réunion n'est pas destinée à refaire le débat, ce sera une réunion de restitution. La commission fera un travail d'analyse de tout ce qui a été dit et on vous le restituera, c'est-à-dire qu'on fera une analyse tous les arguments qui ont été présentés par les uns et par les autres pour et contre le projet, ou simplement des constats qui ont été faits et on identifiera les points d'évolution. Le maître d'ouvrage fera également ce travail en disant ce qu'il a retiré de ce débat, ce qu'il entend prendre en compte sans pour autant prendre sa décision de poursuivre ou non, puisqu'il aura un délai pour le faire après la remise du compte rendu. Les élus pourront faire la même chose, et tout le monde est invité à ce moment-là à dire ce qu'il a retiré de ce débat y compris s'il a trouvé qu'il avait appris des choses. C'est vraiment un moment qui portera sur le débat lui-même et sur ces renseignements à la fois en termes de méthode, en termes d'éclaircissements et de connaissance du projet.

Je vous remercie en tout cas, car cette réunion était difficile, sujette à beaucoup de polémiques et vous avez tous fait preuve d'un très grand calme et d'un très grand respect des différents orateurs. Merci à tout le monde.

(Applaudissements.)